

VOL. 23, N° 2  
AUTOMNE 2013

# Santé Québec

LA REVUE DE L'ORDRE DES INFIRMIÈRES  
ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC

**/// AGA 2013**

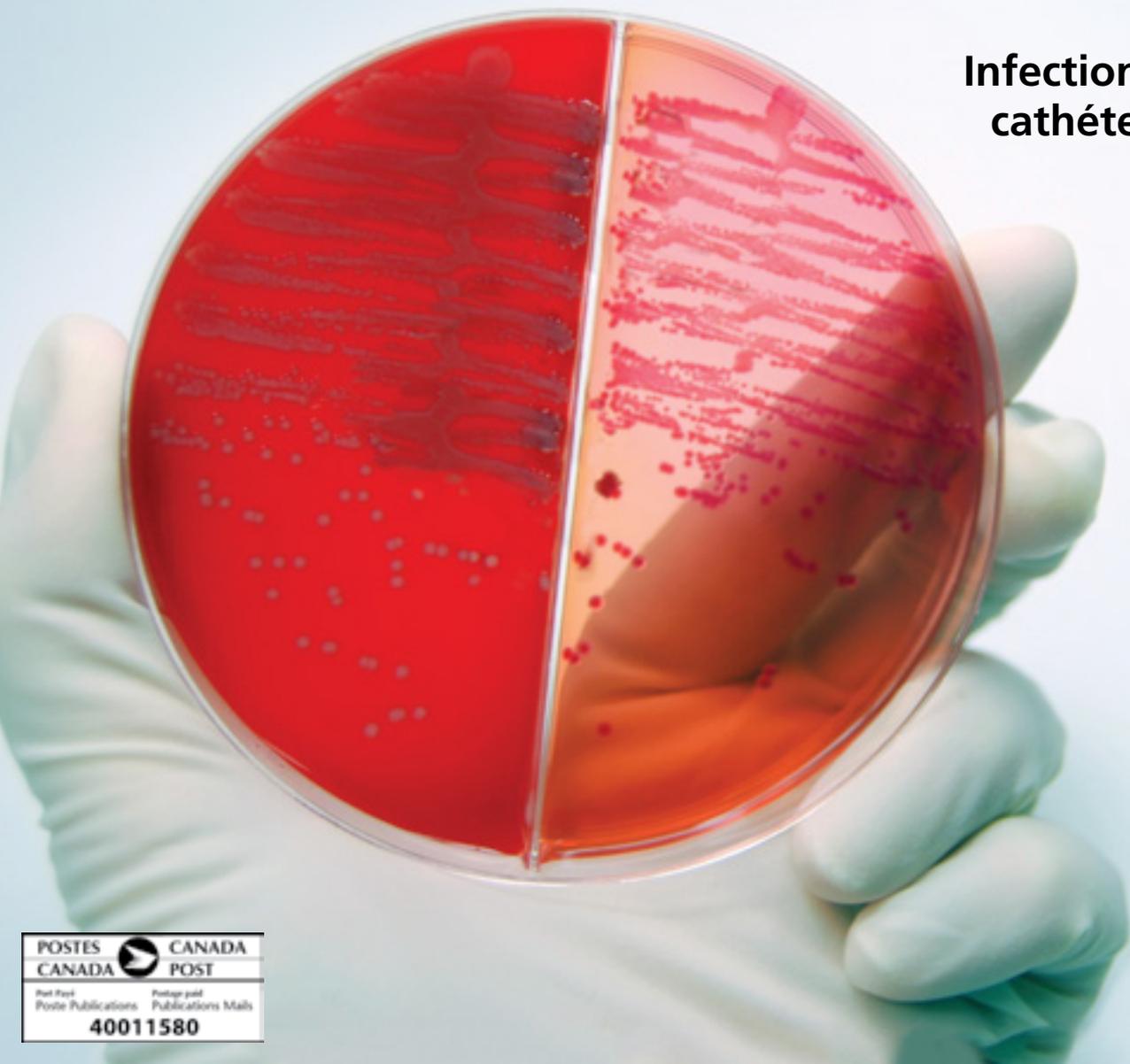
**Rapport du président**

**/// SANTÉ MENTALE**

**Prévenir les  
comportements agressifs**

**/// CLINIQUE**

**Infections liées au  
cathéter urinaire**



POSTES CANADA  
CANADA POST

Poste Payé / Postage paid  
Poste Publications / Publications Mail

40011580

**POURQUOI PAYER PLUS CHER?**

**LES PLUS BAS PRIX GARANTIS!**

**JUSQU'À 91% DE RABAIS SUR LE PRIX EN KIOSQUE**



**13,95\$**  
1 an ~~49,90\$~~ 13,95\$



**14,95\$**  
1 an ~~29,90\$~~ 14,95\$



**-60%**  
1 an ~~49,50\$~~ 19,95\$



**14,95\$**  
1 an ~~47,94\$~~ 14,95\$



**15,95\$**  
1 an ~~44,94\$~~ 15,95\$



**13,95\$**  
1 an ~~49,90\$~~ 13,95\$



**-36%**  
1 an ~~48,32\$~~ 30,95\$



**-10%**  
1 an ~~78,00\$~~ 69,95\$



**-47%**  
1 an ~~138,00\$~~ 73,00\$



**17,95\$**  
1 an ~~26,00\$~~ 17,95\$



**13,45\$**  
1 an ~~39,90\$~~ 13,45\$



**-28%**  
1 an ~~83,40\$~~ 59,95\$



**19,99\$**  
11 nos ~~49,50\$~~ 19,99\$



**14,95\$**  
8 nos ~~29,90\$~~ 14,95\$



**-10%**  
1 an ~~31,92\$~~ 28,75\$



**16,95\$**  
1 an ~~59,88\$~~ 16,95\$



**-35%**  
1 an ~~31,92\$~~ 20,75\$



**-28%**  
1 an ~~41,70\$~~ 29,95\$



**14,95\$**  
9 nos ~~59,55\$~~ 14,95\$



**-44%**  
1 an ~~71,40\$~~ 40,00\$

**300 TITRES DISPONIBLES!**  
50 TITRES À MOINS DE 15\$  
21 NOUVELLES PUBLICATIONS



**-46%**  
1 an ~~57,75\$~~ 30,95\$



**-36%**  
1 an ~~38,70\$~~ 24,95\$



**-79%**  
2 ans ~~362,88\$~~ 74,95\$



**-58%**  
1 an ~~134,68\$~~ 56,95\$

**10\$**  
**JUSQU'À DE RABAIS SUPPLÉMENTAIRE!**  
(SUR ACHATS MULTIPLES)



**9,65\$**  
1 an ~~24,75\$~~ 9,65\$



**-30%**  
1 an ~~38,70\$~~ 26,95\$



**14,97\$**  
11 nos ~~49,50\$~~ 14,97\$



**15,45\$**  
1 an ~~59,88\$~~ 15,45\$



**13,95\$**  
1 an ~~31,92\$~~ 13,95\$



**14,95\$**  
1 an ~~55,08\$~~ 14,95\$



**-37%**  
1 an ~~52,68\$~~ 33,45\$



**-37%**  
1 an ~~203,49\$~~ 62,95\$



**-34%**  
1 an ~~54,45\$~~ 35,95\$



**-49%**  
1 an ~~76,45\$~~ 38,95\$



**-59%**  
1 an ~~89,50\$~~ 36,95\$



**15,95\$**  
1 an ~~47,40\$~~ 15,95\$



**13,45\$**  
1 an ~~39,92\$~~ 13,45\$



**-38%**  
1 an ~~54,45\$~~ 33,95\$



**-186\$**  
52 sem. ~~313,04\$~~ 126,36\$



**-277\$**  
52 sem. ~~404,04\$~~ 126,36\$



**-48%**  
52 sem. ~~440,96\$~~ 227,50\$



**-42%**  
52 sem. ~~341,42\$~~ 199,00\$



**-50%**  
52 sem. ~~371,80\$~~ 184,08\$



**-70%**  
1 an ~~83,88\$~~ 24,96\$

**POUR COMMANDER**

**rabaiscampus.com/asso**  
514 982-0180 1 800 265-0180

### Rédactrice en chef

Catherine-Dominique Nantel

### Rédaction et coordination

Suzanne Blanchet

### Révision et lecture d'épreuves

Diane Izzi

### Traduction

Lorena Ermacorà

### Coordination à l'interne

Laura Kristof

### Graphisme

GB design studio

### Imprimerie

Solisco

### Comité d'orientation

Régis Paradis

/ infirmier auxiliaire, président

Anne Bélanger

/ infirmière auxiliaire, administratrice

Hélène Laprés

/ infirmière auxiliaire

Christine Rivard

/ infirmière auxiliaire

### Publicité et promotion

Serena Hillaert, conseillère publicitaire

CPS Média inc.

/ 450 227-8414, poste 311

/ 1 866 227-8414

/ shillaert@cpsmedia.ca

/ www.cpsmedia.ca

### POLITIQUE RÉDACTIONNELLE

La revue *Santé Québec* est publiée par l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec. Cependant, des articles peuvent provenir d'associations ou de personnes dont l'opinion ne reflète pas nécessairement le point de vue de l'OIIAQ; par conséquent, ils n'engagent que leur auteur.

Les articles écrits par l'OIIAQ peuvent être reproduits à la condition d'en mentionner la source. Les autres textes ne peuvent l'être sans l'autorisation expresse de leur auteur.

Ce numéro de *Santé Québec* a été tiré à 37 500 exemplaires.

### Abonnement

/ 3 numéros par année

/ Canada : 20\$ / Autres pays : 25\$

### Santé Québec

/ 531, rue Sherbrooke Est

/ Montréal (Québec) H2L 1K2

/ 514 282-9511 / 1 800 283-9511

/ www.oiiq.org

/ Dépôt légal : ISSN 1120-3983

/ Poste publication : 40011580

Le générique féminin est utilisé dans cette publication sans discrimination à l'égard du genre masculin, et ce, dans l'unique but d'alléger le texte.

Les initiales LPN (*Licensed Practical Nurse*) sont maintenant utilisées en anglais pour désigner l'infirmière auxiliaire.

### MISSION

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec a pour mandat d'assurer la protection du public en exerçant une surveillance de l'exercice de la profession à l'aide de divers mécanismes prévus par le *Code des professions* et ses règlements. L'Ordre a aussi pour mission de favoriser le développement professionnel de ses membres tout en visant l'excellence, et ce, afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins et de la santé de la population.

### PRÉSIDENT ET

ADMINISTRATEURS DE L'OIIAQ

#### Président

Régis Paradis

#### Abitibi-Témiscamingue

et Nord-du-Québec

Josée Goulet

#### Bas-Saint-Laurent

et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Luc St-Laurent

#### Capitale-Nationale

Hélène Alain

Anne Bélanger

André Richard

#### Centre-du-Québec

Diane Blanchard

#### Chaudière-Appalaches

Louise Quirion

#### Estrie

Poste vacant

#### Laurentides – Lanaudière

Ronald Beaudet

#### Mauricie

Johanne Vincent

#### Montérégie

Carmelle Champagne-Chagnon

Katia Goudreau

Christiane Pineault

#### Montréal – Laval

Josée Marineau

Martine Plante

Lyne Tétreault

Lise Therrien

Claire Thouin

#### Outaouais

Lyne Plante

#### Saguenay–Lac-Saint-Jean

et Côte-Nord

Pierre Martin

### ADMINISTRATEURS NOMMÉS

PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS

Robert Dufresne

Jeanne Duhaime

Noëlla Huot

Raymond Proulx

/ 4

### LE MOT DU PRÉSIDENT L'AUTONOMIE POUR TOUS

/ 5

### A WORD FROM THE PRESIDENT INDEPENDENT LIVING FOR ALL

/ 6

### LE MOT DE LA SECRÉTAIRE

/ 8

### RÉTROSPECTIVE JOURNÉES DE FORMATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

/ 12

### RAPPORT DU PRÉSIDENT

/ 14

### INFORMATION CLINIQUE INFECTIONS LIÉES AU CATHÉTER URINAIRE

/ 18

### SANTÉ MENTALE PRÉVENIR LES COMPORTEMENTS AGRESSIFS DE LA CLIENTÈLE

/ 23

### ÉQUIPEMENT LA BARRE D'APPUI AU LIT : UN OUTIL SÉCURITAIRE INDISPENSABLE

/ 27

### APPEL DE CANDIDATURES LE COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

/ 28

### NOMINATIONS

/ 30

### NOUVELLES

/ 32

### MÉDAILLE DU MÉRITE

/ 34

### NOUVEAUX MEMBRES

/ 40

### AVIS DE RADIATION

## L'AUTONOMIE POUR TOUS

**L'OIIAQ EST EN FAVEUR D'UNE PRESTATION ACCRUE DE SOINS ET DE SERVICES À DOMICILE POUR LES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE, POURVU QUE DEUX NIVEAUX DE SERVICES NE SOIENT PAS AINSI CRÉÉS.**



En publiant *L'autonomie pour tous – Livre blanc sur la création d'une assurance autonomie*<sup>1</sup>, en mai dernier, et en annonçant la tenue d'une commission parlementaire pour le début de l'automne, le gouvernement du Québec nous invitait à faire une profonde réflexion. Il est en effet urgent de trouver des solutions adaptées aux besoins de santé d'une population vieillissante et de faciliter la prestation de soins et de services à domicile pour les personnes en perte d'autonomie.

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec est très sensible à cette question, d'autant plus que près de 50% de ses membres exercent leur profession auprès de personnes en perte d'autonomie. Nous déplorons que seulement 494 infirmières auxiliaires, soit 2,7% de celles qui exercent dans le réseau, occupent un poste dans le cadre des programmes de soutien à domicile offerts par les CLSC. Pourtant, au cours des dernières années, l'intégration des infirmières auxiliaires dans les équipes de soins à domicile a souvent été recommandée, notamment par le sous-groupe de travail sur l'organisation des soins de la Table nationale de concertation sur la main-d'œuvre en soins infirmiers, dont le rapport a été déposé en 2008.

Dans son livre blanc, le gouvernement propose d'instaurer un fond distinct du programme d'assurance maladie. Ce fond serait destiné aux personnes en perte d'autonomie et réservé aux soins et aux services de maintien à domicile. À la lecture du livre blanc, il est évident que la responsabilité d'évaluer ces personnes et de déterminer le niveau de soins et de services requis pour les maintenir à domicile sera confiée aux centres de santé et de services sociaux. Par ailleurs, les personnes qui offriront les soins requis à domicile seront-elles des employées de l'État?

Les employés du réseau de la santé sont soumis à un code d'éthique (*Loi sur les services de santé et les services sociaux*, article 233), qui est obligatoire dans tous les établissements de santé et de services sociaux. Ce code définit les droits des usagers ainsi que les pratiques et les conduites auxquelles ils sont en droit de s'attendre de la part des employés, des stagiaires – y compris les résidents en médecine – et de toute autre personne qui exerce sa profession dans un centre exploité par l'établissement. Il nous est donc permis de penser que les soins et les services actuellement offerts par les CLSC sont fournis dans le plus grand respect des personnes. Lorsque ce n'est pas le cas, l'utilisateur peut s'adresser au commissaire local aux plaintes et à la qualité des services. Qu'advierait-il si les soins à domicile n'étaient pas donnés par des employés de l'État?

Cette perspective inquiète l'OIIAQ au plus haut point. Nous devons nous assurer que les propositions comprises dans le livre blanc n'entraîneront pas la création de deux niveaux de services de santé, l'un s'adressant à la population en général, l'autre à une clientèle en perte d'autonomie. L'OIIAQ est favorable à la mise en place d'une assurance autonomie pour les aînés. Il entend cependant exercer une vigilance de tous les instants et exiger les garanties nécessaires pour que la qualité des soins et des services financés par cette caisse soit adéquate.

Le président-directeur général,

Régis Paradis, inf. aux.

<sup>1</sup> [www.autonomie.gouv.qc.ca/documents/livre-blanc.pdf](http://www.autonomie.gouv.qc.ca/documents/livre-blanc.pdf)

# INDEPENDENT LIVING FOR ALL

**THE OIIAQ IS IN FAVOR OF EXPANDING HOME CARE AND SERVICES FOR PEOPLE EXPERIENCING LOSS OF INDEPENDENCE PROVIDED THAT THE MEASURE DOES NOT RESULT IN THE CREATION OF TWO LEVELS OF SERVICE.**

In publishing *Autonomy for All—White Paper on the Creation of Autonomy Insurance*<sup>1</sup> last May and announcing the establishment of a parliamentary committee for the coming fall, the Government of Québec is inviting us to take part in an exercise of reflection. Indeed, urgent solutions should be sought to meet the health care needs of our aging population and enhance delivery of home care and services for people experiencing loss of independence.

The Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec [Quebec Order of Licensed Practical Nurses/OIIAQ] is very sensitive to the issue, not least because nearly 50% of its members work with such clients. The OIIAQ is concerned that only 494 LPNs, or 2.7% of those working in the health and social services network, hold positions in the home care programs offered by the CLSCs. Yet in recent years, several groups, including the Quebec round table on the nursing workforce, through its sub-committee on the organization of care, have recommended inclusion of LPNs in home care teams. This recommendation appears in the round table's final report submitted in 2008.

In the White Paper, the government proposes instituting a fund, separate from the health insurance program, whose resources would be earmarked for home care and services for those experiencing loss of independence. The White Paper clearly assigns responsibility to the health and social services centres for assessing these clients and determining the level of care and services needed to keep them in their homes. But the question is, will the home care service be provided by government employees?

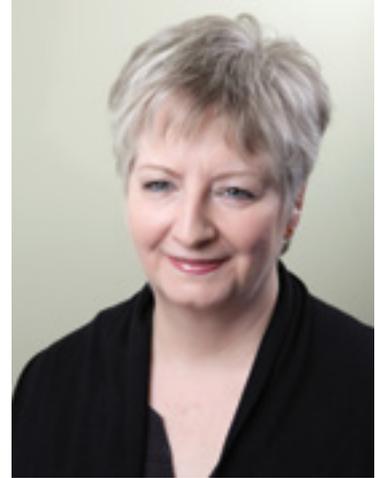
Employees in the health care network are answerable to a code of ethics (*Act respecting health services and social services*, section 233) which is mandatory in all health and social services institutions. It sets out the rights of the users and the practices and conduct expected from the employees, the trainees, including medical residents, and the professionals practicing in centres operated by institutions. We have reason to believe that the CLSCs deliver health care and social services with the utmost respect. And should that not be the case, users can turn to the local service quality and complaints commissioner. But what happens when home care providers are not government employees?

The OIIAQ is deeply concerned by this question. We must ensure that the White Paper's proposals do not lead to the creation of two levels of health care services, one for the general population and another for clients experiencing loss of independence. The OIIAQ is in favour of instituting a loss of independence insurance for the elderly. However, it plans to closely monitor the situation and require the necessary assurances that an acceptable level of quality of care and services will be financed by the fund.



Régis Paradis, LPN  
President and Executive Director

<sup>1</sup> [www.autonomie.gouv.qc.ca/documents/livre-blanc-en.pdf](http://www.autonomie.gouv.qc.ca/documents/livre-blanc-en.pdf)



PAR ANDRÉE BERTRAND

## / Élections 2013

Régis Paradis a été reconduit sans opposition à la présidence de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, pour un septième mandat.

Dans trois régions, des postes ont été pourvus sans opposition à la fin des mises en candidature. Huit administrateurs ont été élus dans deux régions, à la suite de la compilation des votes, le 2 mai dernier.

RÉGIONS	ADMINISTRATEURS ÉLUS
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	1 Josée Goulet, inf. aux.*
	2 Carmelle Champagne-Chagnon, inf. aux.
Montréal	3 Katia Goudreau, inf. aux.
	4 Christiane Pineault, inf. aux.
Montréal – Laval	5 Josée Marineau, inf. aux.
	6 Martine Plante, inf. aux.
	7 Lyne Tétreault, inf. aux.
	8 Lise Therrien, inf. aux.
Laurentides – Lanaudière	9 Claire Thouin, inf. aux.
	10 Ronald Beaudet, inf. aux.*
Outaouais	11 Lyne Plante, inf. aux.*

\* Élu sans opposition



## / Registre de la formation continue

Nous vous rappelons que, conformément au *Règlement sur la formation continue des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*, vous devez suivre 10 heures de formation liée à l'exercice de la profession, pour la période de référence qui a commencé le 1<sup>er</sup> avril 2013 et qui prendra fin le 31 mars 2015.

- Utilisez le *Registre de la formation continue* encarté dans le numéro du printemps dernier afin de faciliter la compilation de vos heures de formation pour cette période.
- Inscrivez-y toutes les activités de formation auxquelles vous aurez participé, sans oublier de faire signer le formateur.
- Retournez-nous votre registre dès que vous aurez terminé les 10 heures de formation continue obligatoires.
- Conservez une copie de vos documents pour vos dossiers.

## / Retraite : remboursement partiel de la cotisation professionnelle

Si vous êtes nouvellement retraitée, vous avez droit à un remboursement partiel de la cotisation professionnelle 2013-2014. Pour l'obtenir, vous devez faire parvenir une demande écrite, à mon attention. Joignez-y une confirmation de l'employeur, dans laquelle il précise la date du début de la retraite, ainsi que l'original de votre attestation de membre en règle. Seules les demandes de remboursement liées à l'exercice 2013-2014 et reçues avant le 31 mars 2014 seront admissibles.

# PARCE QU'IL FAUT LE FAIRE... FAITES-LE AVEC DES PROFESSIONNELLS



## Nos perfectionnements

- Thérapie intraveineuse
- Administration de vaccins, installation d'un tube nasogastrique et prélèvement sanguin (Loi 90)
- Accident vasculaire cérébral (AVC)
- Les opioïdes et la surveillance clinique des bénéficiaires
- Pédiatrie: les altérations les plus courantes
- Soins liés au traitement des plaies
- Système respiratoire: asthme chez l'enfant et l'adulte
- Programme d'autogestion des maladies chroniques



**418 698-5000**  
**poste 5216**



Commission scolaire des  
Rives-du-Saguenay



## / Journées de formation

Les 12 et 13 juin 2013, quelque 1000 infirmières auxiliaires ont participé aux journées de formation qui précédaient l'assemblée générale. La D<sup>re</sup> Monique Goyette, médecin microbiologiste et infectiologue, y a présenté le monde fascinant des microbes. Christian Martineau, formateur, a pour sa part donné une conférence intitulée « Du non-verbal à la synergologie ». Enfin, Marc Labrie, directeur et planificateur financier à la Banque Nationale, a suggéré aux participantes des méthodes simples pour accélérer leur désendettement.



## Légendes

- 1/ Les participantes à l'une des deux journées de formation
- 2/ Les kiosques de la dizaine d'exposants ont suscité beaucoup d'intérêt.
- 3/ D<sup>re</sup> Monique Goyette
- 4/ Christian Martineau
- 5/ Marc Labrie

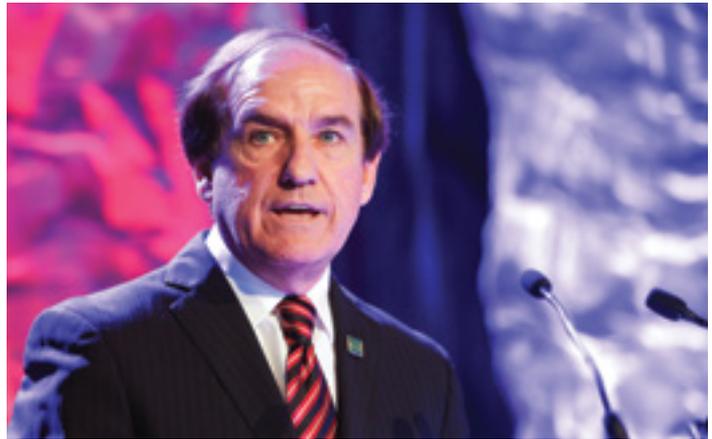


## / L'assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) s'est tenue le 14 juin dernier à l'Hôtel Victorin, à Victoriaville. Près de 200 infirmières auxiliaires y ont participé.

Le président de l'OIIAQ, Régis Paradis, a livré son rapport sur les activités menées par l'Ordre en 2012-2013 (p. 12) et Carmelle Champagne-Chagnon, le rapport de la trésorière.

Andrée Guy, auditrice au cabinet PSB Boisjoli, a présenté les états financiers pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2013. Les membres les ont adoptés et ont reconduit le mandat de cette firme pour le prochain exercice financier.



### Légendes

- 1 / Régis Paradis, président de l'OIIAQ
- 2 / Dans l'ordre habituel, Andrée Bertrand, secrétaire de l'OIIAQ, Claude Lacasse, modérateur de l'assemblée, Régis Paradis, président de l'OIIAQ, Andrée Guy, auditrice, PSB Boisjoli, et Carmelle Champagne-Chagnon, trésorière de l'OIIAQ

## Fier assureur des membres de l'Ordre

Nous sommes là pour vous protéger dans l'exercice de vos activités professionnelles! N'hésitez pas à nous contacter pour toute question sur votre programme d'assurance.

1 800 644-0607  
[lacapitale.com/oiaq](http://lacapitale.com/oiaq)



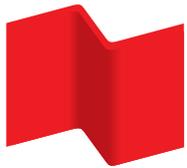
**La Capitale**  
 Assurances générales

Cabinet en assurance de dommages



Merci à nos  
commanditaires et  
exposants

Platine



**BANQUE  
NATIONALE**



La Capitale

Or



**FONDS**  
de solidarité FTQ



**White Cross**

Argent

Centre de santé et de services sociaux  
d'Arthabaska-et-de-l'Érable

Exposants

PEARSON

ERPI

CHENELIÈRE  
ÉDUCATION

*CEMEQ*

Centre d'élaboration  
des moyens d'enseignement  
du Québec



Commission scolaire de la  
**BEAUCE-ETCHEMIN**  
Ensemble vers l'avenir



Arch-Medic inc.  
Certification médicale / Transcription médicale / Égération de dossiers médicaux  
Medical coding / Medical transcription / Purging of Health records

Soutien



Victoriaville

fondsftq.com

---

**VOUS PRENEZ  
SOIN DE  
NOTRE SANTÉ.  
ON PREND  
SOIN DE VOTRE  
RETRAITE.**

Obtenez 30 % d'économies  
d'impôt supplémentaires  
en investissant dans votre  
REER et **FAITES TOURNER  
L'ÉCONOMIE D'ICI.**



**FONDS**  
de solidarité FTQ

**1 800 567-FONDS** (3663).

   FondsFTQ



Régis Paradis, inf. aux.

Le présent rapport dresse un bilan des actions entreprises par l'Ordre en vertu de son mandat d'assurer la protection du public et de sa mission visant à veiller au développement professionnel de ses membres.

#### ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR L'ANNÉE 2012-2013

Afin d'établir ses priorités pour l'année 2012-2013, le conseil d'administration de l'OIIAQ a tenu compte de la situation qui prévalait notamment dans le réseau de la santé. Ainsi, la croissance du nombre de membres inscrits au tableau, la réorganisation du réseau de la santé, l'optimisation des ressources et la crise des finances publiques sont des facteurs qui ont influencé les orientations stratégiques privilégiées par l'OIIAQ.

Les objectifs et orientations du plan stratégique pour l'année 2012-2013 ont été développés autour de trois grands axes :

- > la réalisation de notre mandat de protection du public;
- > le développement et le rayonnement de la profession;
- > la visibilité et la promotion de la profession.

#### RÉALISATION DU MANDAT DE PROTECTION DU PUBLIC

Afin de s'acquitter de son mandat d'assurer la protection du public, l'Ordre a poursuivi ses efforts pour sensibiliser et informer les membres et candidates à la profession concernant leurs obligations déontologiques.

#### INSPECTION PROFESSIONNELLE

Au cours de la dernière année, douze établissements de santé ont fait l'objet d'une visite de surveillance générale.

#### DISCIPLINE

Le syndicat de l'Ordre a reçu 77 demandes d'enquête et a déposé 19 plaintes devant le conseil de discipline.

## RAPPORT DU PRÉSIDENT

#### FORMATION ET ADMISSION

##### RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Au cours de la dernière année, le Service de la formation a organisé plusieurs activités afin de permettre aux infirmières auxiliaires de remplir leurs obligations découlant du *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*, qui consiste à suivre dix heures de formation par période de référence de deux ans. La période de référence 2011-2013 s'est terminée le 31 mars 2013. Le comité exécutif appliquera les mesures de contrôle et sanctions prévues au règlement.

##### CONFÉRENCES RÉGIONALES

Les infirmières auxiliaires ont été invitées à participer à des conférences régionales portant sur les connaissances en situation de soins. Au total, 1 428 personnes y ont participé.

##### PORTAIL DE FORMATION

En octobre 2012, le Service de la formation a procédé au lancement du portail de formation en ligne. Par la mise en place de cette nouvelle plateforme, l'OIIAQ souhaitait améliorer l'accès à la formation continue, particulièrement dans les régions éloignées. Près de 500 personnes ont suivi des capsules de formation portant sur les produits et pansements, les paramètres d'une plaie et les notes d'évolution.

##### ADMISSION

Le Service de l'admission a traité 2 552 demandes d'admission pour des personnes ayant obtenu le diplôme *Santé, assistance et soins infirmiers (SASI)* donnant ouverture à la délivrance d'un permis par l'Ordre.

#### DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

##### EXAMEN PROFESSIONNEL

En juin dernier, l'Office des professions du Québec a accédé à notre demande de modifier le *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec* afin d'ajouter une condition supplémentaire, soit la réussite d'un examen professionnel pour la délivrance du permis. Cette mesure s'appliquera aux futures diplômées du programme de formation Santé, assistance et soins infirmiers (SASI) ainsi qu'aux personnes ayant obtenu une équivalence de diplôme ou de formation. Les travaux pour la mise en place de cet examen sont actuellement en cours.

La date d'effet de cette modification réglementaire n'est pas encore déterminée. Toutefois, les premières cohortes d'étudiantes qui seront visées par cette nouvelle exigence seront informées au début de leur première session de formation.

### CONTRIBUTION À LA THÉRAPIE INTRAVEINEUSE

Tout au long de l'année, les établissements de santé et les centres de formation professionnelle ont continué à offrir aux infirmières auxiliaires la formation à la thérapie intraveineuse, d'une durée de 21 heures. La réussite de cette formation permet à ces dernières d'obtenir l'attestation les autorisant à contribuer à la thérapie intraveineuse. Au 31 mars 2013, 13 093 membres, incluant les nouvelles diplômées du programme Santé, assistance et soins infirmiers (SASI), avaient reçu cette attestation.

### COMITÉ CONJOINT OIIQ-OIIAQ

Les travaux du comité conjoint ont principalement porté sur la rédaction d'une entente sur le rôle des infirmières auxiliaires au service externe en salle d'opération.

### VISIBILITÉ ET PROMOTION

#### JOURNÉE DE L'INFIRMIÈRE ET INFIRMIER AUXILIAIRE

Le 5 mai 2012, les infirmières auxiliaires ont célébré leur journée sous le thème *Développer mes compétences pour mieux soigner*. En plus d'acheminer du matériel promotionnel dans les établissements, l'Ordre a contribué à la tenue des activités en accordant une aide financière de 35 125 \$ répartie dans 204 établissements publics et privés.

#### COLLOQUE DES CIIA

Le 13 juin 2012, sous le thème « Une profession en pleine évolution », s'est tenu le 4<sup>e</sup> colloque à l'intention des comités d'infirmières et infirmiers auxiliaires. Cet événement a réuni plus de 250 personnes.

#### CONGRÈS 2012

Le congrès s'est tenu les 13 et 14 juin à Laval, sous le thème « Éthique : Respect, intégrité et compétences ». Près de 550 infirmières auxiliaires ont assisté à l'événement.



Dans le cadre du congrès, l'Ordre décerne le Prix d'excellence Charlotte-Tassé, à la mémoire de la fondatrice de la première école d'infirmières auxiliaires. Ce prix vise à souligner la contribution particulière d'un membre de l'ordre à l'avancement de la profession. En 2012, ce prix a été remis à Marie-Hélène Brousseau, qui cumule plus de 17 ans à titre d'infirmière auxiliaire.

### SITE WEB

La version anglaise du site Web a été mise en ligne en mars 2013. Encore une fois cette année, pour inciter un plus grand nombre de personnes à utiliser les services en ligne, l'Ordre a organisé le

concours *Payer votre cotisation en ligne et courez la chance de gagner l'un des deux iPad*. Ce concours a connu un grand succès alors que 12 160 infirmières auxiliaires ont utilisé les services en ligne, ce qui représente près de 50 % de l'effectif.

### DONS

Grâce à l'entente de partenariat avec La Capitale assurances générales, l'OIIAQ remet chaque année, sous forme de dons, l'argent qui lui est versé en ristourne. Cette année, un don de 7 000 \$ a été remis à la Fondation Gilles Kègle, qui vient en aide aux personnes seules et démunies. Une somme de 2 000 \$ a aussi été versée à chacun des organismes suivants : le Club des petits déjeuners du Québec, le Centre Prévention Suicide Centre-de-la Mauricie Mékinac, l'Auberge du cœur Le Baluchon, l'Élyme des sables, la Société canadienne de la sclérose en plaques, le Havre l'Éclaircie, la Société canadienne du cancer, la Maison Marie-Élisabeth, la Fondation René-Verrier et la Fondation Jean-Michel Anctil.

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2012

L'assemblée générale annuelle de l'Ordre s'est déroulée le 15 juin 2012 à Laval, réunissant plus de 200 infirmières auxiliaires. Dans le cadre de cet événement, le rapport des activités de l'Ordre pour l'année 2011-2012 a été présenté. Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 ont par ailleurs été soumis par la vérificatrice externe et adoptés par les membres de l'assemblée. À la même occasion, la trésorière a présenté son rapport pour l'année 2011-2012.

### REMERCIEMENTS

En terminant, je tiens à souligner le dévouement et l'engagement des membres du conseil d'administration de l'Ordre, des membres des comités ainsi que de l'équipe permanente du siège social. C'est grâce à leur soutien et leur collaboration que l'OIIAQ a pu réaliser avec succès tous les projets de l'année 2012-2013.

*Régis Paradis*

**Régis Paradis, inf. aux.**

Président-directeur général

INFECTIONS LIÉES  
AU CATHÉTER URINAIRE

# MAÎTRISER LES MESURES DE PRÉVENTION





PAR CÉLINE PLAMONDON, INF., B. SC.

## LES SOIGNANTS ONT LE DEVOIR D'EFFECTUER LES INTERVENTIONS GRÂCE AUXQUELLES ILS PEUVENT CONTRIBUER À RÉDUIRE LES RISQUES D'INFECTION.

Le cathéter urinaire sert de porte d'entrée aux microorganismes et en favorise la colonisation. En effet, le tissu vésical leur offrant une surface d'adhésion, les bactéries irritent la muqueuse, si bien que de 90 à 100% des personnes qui portent un cathéter urinaire à long terme présentent une bactériurie. Même pendant une courte période, de deux à quatre jours par exemple, de 10 à 30% des personnes à qui l'on a installé un cathéter urinaire développent une bactériurie asymptomatique.

### / Les facteurs de risque

Certains facteurs de risque sont liés au patient lui-même. Ainsi, les femmes sont plus sujettes aux infections liées au cathéter urinaire que les hommes. Les personnes âgées de plus de 50 ans sont également vulnérables. Parmi les autres facteurs de risque liés au patient figurent le diabète, une colonisation urétrale, un piètre état de santé, un résidu urinaire et une incontinence fécale. S'ajoutent d'autres risques de moindre importance, comme la déshydratation, l'immobilité, une ou d'autres infections ailleurs dans le corps, des infections urinaires antérieures, la colonisation d'organismes résistants et une mauvaise hygiène personnelle. Les soignants doivent prendre en compte ces facteurs avant d'installer un cathéter urinaire, et exercer par la suite une surveillance rigoureuse afin d'être en mesure de déceler tout signe d'infection de l'urine.

D'autres facteurs de risque sont liés aux soins. Ils dépendent notamment d'une hygiène inappropriée des mains des soignants avant la manipulation du cathéter et du système de drainage,

du recours à une technique non aseptique d'insertion du cathéter ou d'un bris dans le système de drainage fermé. La contamination du robinet ou du tube de vidange du sac de drainage ainsi que le maintien du sac au-dessus du niveau de la vessie favorisent également les infections. Certains facteurs peuvent être aggravants, notamment un cathéter maintenu en place pendant une période de temps plus longue que nécessaire et l'utilisation du cathéter urinaire comme moyen de contrôle de l'incontinence.

Les bactéries de la flore intestinale endogène, tels l'*Escherichia coli*, l'*Enterobacter*, la *Klebsiella*, l'*Enterococci* et le *Proteus*, sont les pathogènes le plus fréquemment trouvés dans l'urine. Lorsque l'équipement n'est pas désinfecté adéquatement ou que l'hygiène des mains du soignant est inappropriée, des pathogènes environnementaux ou des bactéries de la peau peuvent s'introduire dans le circuit urinaire pendant les soins ou l'insertion du cathéter. Les personnes qui portent un cathéter urinaire en permanence présentent souvent une bactériurie polymicrobienne.

Que le cathéter urinaire soit installé pour 24 heures ou à demeure, il ouvre la voie vers le tractus urinaire. Les bactéries peuvent alors remonter dans le tractus par la surface intérieure ou extérieure du cathéter et coloniser la vessie dans les 72 heures suivant leur introduction. La formation d'un biofilm (composition de polymères et de microorganismes offrant une surface adhérente aux bactéries) par des pathogènes urinaires est souvent observée à la surface des cathéters et des systèmes collecteurs. Les bactéries à l'intérieur du biofilm sont résistantes aux antimicrobiens et aux défenses de l'hôte.

### / Les interventions

Le soignant est au cœur de la prévention des infections urinaires liées au cathéter. Il doit toujours viser à éliminer les nombreux facteurs qui contribuent à ces infections. Les interventions recommandées sont simples et efficaces :

- Effectuer une insertion aseptique et garder fermé le système de drainage stérile ;
- Installer le cathéter urinaire à l'aide de fournitures stériles ;
- Choisir un cathéter urinaire dont le calibre est le plus petit possible, afin que l'urètre ne subisse pas un traumatisme ;
- Changer le cathéter et le système de drainage dès qu'il y a un bris dans la technique aseptique, une déconnexion du système ou une fuite ;
- Avoir recours à une technique aseptique pour prélever un échantillon d'urine et privilégier l'utilisation d'un système de drainage qui comprend un port de prélèvement. Désinfecter rigoureusement le port avant de procéder ;
- Attacher le cathéter à la cuisse ou ailleurs, selon l'état de santé du patient, en utilisant un système sécuritaire qui prévient la traction du cathéter et la déconnexion accidentelle ;
- Maintenir en place le cathéter uniquement pendant la période requise ;
- Maintenir une bonne hygiène à la jonction du cathéter et de l'urètre ;
- S'assurer que l'écoulement d'urine n'est jamais obstrué dans le système de drainage ;
- Maintenir le sac collecteur sous le niveau de la vessie en tout temps. Ne jamais le déposer au sol ;
- S'assurer que l'urine coule librement dans le sac collecteur. Ne pas plier le tube de drainage ;
- Vidanger régulièrement le sac collecteur en utilisant un contenant propre à l'usage d'un seul patient. Le robinet ou le tube de drainage ne doit pas toucher au contenant non stérile. Vider le sac lorsqu'il est rempli à la moitié ou au tiers ;
- Éviter d'ouvrir le système de drainage : ne pas alterner entre le sac collecteur d'urine à la jambe et le sac collecteur d'urine de nuit ;
- Ne pas changer le cathéter urinaire à demeure et le sac de drainage à des intervalles fixés arbitrairement.

### RÉFÉRENCES

AGENCY FOR HEALTHCARE RESEARCH AND QUALITY (AHRQ). *Making Health Care Safer II: An Updated Critical Analysis of the Evidence for Patient Safety Practices*, AHRQ Evidence Report no. 211, 2013.

ASSOCIATION FOR PROFESSIONALS IN INFECTION CONTROL AND EPIDEMIOLOGY (APIC). *Guide to the Elimination of Catheter-Associated Urinary Tract Infections (CAUTIs). Developing and Applying Facility-Based Prevention Interventions in Acute and Long-Term Care Settings*, 2008, 42 p.

CENTER FOR DISEASE CONTROL AND PREVENTION (CDC). *Guidelines for Prevention of Catheter-associated Urinary Tract Infections 2009*. [En ligne : [www.cdc.gov/hicpac/pdf/CAUTI/CAUTIguideline2009final.pdf](http://www.cdc.gov/hicpac/pdf/CAUTI/CAUTIguideline2009final.pdf)], 2009, 67 p.

LO, Evelyn, Nicolle LINDSAY, David CLASSEN *et al.* Strategies to Prevent Catheter-Associated Urinary Tract Infections in Acute Care Hospitals. *Infection Control and Hospital Epidemiology*, vol. 29 (Suppl. 1), octobre 2008, p. S41-S50.

WILSON, Margaret, Mary WILDE, Marilyn-Lu WEBB *et al.* Nursing Interventions to Reduce the Risk of Catheter-Associated Urinary Tract Infection: Part 2: Staff Education, Monitoring, and Care Techniques, *Journal of Wound, Ostomy and Continence Nursing*, vol. 36, n° 2, mars-avril 2009, p. 137-154.

## Le Centre d'excellence sur le vieillissement de Québec

Formations continues adaptées aux **infirmières auxiliaires** œuvrant auprès d'une clientèle âgée  
accréditées par la Faculté des sciences infirmières de l'Université Laval

*La contribution de l'infirmier auxiliaire à l'évaluation  
et à la surveillance clinique de l'aîné*

*Plus de 100 formations offertes à des prix des plus compétitifs !*

Pour la liste complète des formations: [www.cha.quebec.qc.ca/CEVQ](http://www.cha.quebec.qc.ca/CEVQ)  
cevq.enseignement.cha@ssss.gouv.qc.ca 418 682-7511 \*4432 ou \*4838



*Ateliers, visioconférences  
et entretiens cliniques*



Affilié à



# Des rabais exclusifs? C'est réglé.

**Profitez de rabais de groupe  
additionnels** sur vos assurances  
automobile, habitation et véhicules  
de loisirs



**OBTENEZ UNE SOUMISSION**

**1 866 244-0839**

**[lacapitale.com/oiaq](http://lacapitale.com/oiaq)**



Demandez une soumission et courez la  
chance de gagner un voyage de **8 000 \$**.  
Règlement sur [lacapitale.com/concoursgroupe](http://lacapitale.com/concoursgroupe)



Ordre des infirmières  
et infirmiers auxiliaires  
du Québec



**La Capitale**  
Assurances générales

Cabinet en assurance de dommages



Danielle Corbeil, inf.,  
directrice adjointe  
en soins infirmiers,  
CSSS Champlain –  
Charles-LeMoine



Louise Beauvais, inf.,  
conseillère cadre  
en soins infirmiers,  
Programme de santé  
mentale, Centre  
hospitalier de St. Mary



Marc Pineault,  
coordonnateur, Qualité  
et gestion des risques,  
Centre hospitalier  
de St. Mary



David Bérubé, inf.,  
infirmier-chef de  
l'unité de soins en  
santé mentale,  
Centre hospitalier  
de St. Mary

# PRÉVENIR LES COMPORTEMENTS AGRESSIFS DE LA CLIENTÈLE : UNE APPROCHE INTÉGRÉE

PAR DANIELLE CORBEIL, LOUISE BEAUVAIS, MARC PINEAULT ET DAVID BÉRUBÉ

**LE CENTRE HOSPITALIER DE ST. MARY S'EST DOTÉ D'UN COMITÉ DE PRÉVENTION ET GESTION DE VIOLENCE SPÉCIFIQUE AU PROGRAMME DE SANTÉ MENTALE. IL VISE À AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ET LA QUALITÉ DES SOINS ET À DÉVELOPPER UNE APPROCHE PROFESSIONNELLE CONCERTÉE EN REGARD DES COMPORTEMENTS DE VIOLENCE.**

Le comité établissement de prévention de la violence au Centre hospitalier de St. Mary (CHSM) est en place depuis 1995. Malgré cette longévité, les cas de comportement agressif de la clientèle du programme de santé mentale, en raison des implications cliniques, étaient difficilement traitables, car le comité ne possédait pas toute l'expertise clinique nécessaire pour ces cas.

### / Contexte organisationnel

Depuis les changements apportés par le *Plan d'action en santé mentale* du ministère de la Santé et des Services sociaux<sup>1</sup>, nous suivons systématiquement certains indicateurs :

- volume de patients total et par diagnostic à l'urgence psychiatrique, à l'unité d'admission et en cliniques externes ;

- autres indicateurs de risque : patients du tribunal administratif, traitements et placements autorisés, gardes en établissement, interventions de l'équipe de code blanc, contentions physiques et salle d'isolement.

Ces indicateurs ont démontré une concordance avec les constats identifiés par les professionnels, soit des augmentations à plusieurs niveaux : cas complexes et graves, problèmes de santé mentale associés à la toxicomanie et à la violence, difficultés sociales et cliniques, recours au tribunal administratif ou aux gardes en établissement, certains suivis et placements obligatoires et autorisés et, finalement, manque d'adhésion à la médication ou aux autres traitements.

## « NOUS AVONS OBSERVÉ UNE AUGMENTATION DU NOMBRE D'INCIDENTS NÉCESSITANT UNE INTERVENTION DE L'ÉQUIPE DE CODE BLANC RELIÉE AUX COMPORTEMENTS AGRESSIFS. »

L'analyse de ces indicateurs démontre bien l'impact ressenti sur le programme de santé mentale. Le manque de ressources d'hébergement spécialisées pour une clientèle ayant des problèmes de santé mentale graves, incluant un potentiel de violence, a contribué à la hausse du volume d'activités et de la durée de séjour. Cette hausse a eu comme effet d'augmenter les comportements perturbateurs et violents chez la clientèle. Depuis les dernières années, nous avons observé une augmentation du nombre d'incidents nécessitant une intervention de l'équipe de code blanc reliée aux comportements agressifs.

Nos statistiques pour l'année 2010-2011 font état d'une augmentation des visites à l'urgence et des hospitalisations pour des cas de psychose toxique induite par l'abus de substances, un facteur déclencheur de violence de plus en plus reconnu en psychiatrie<sup>2</sup>. De plus, nous observons une augmentation des jours d'hospitalisation pour des patients sous ordonnance du tribunal administratif et des patients nécessitant une ordonnance de garde en établissement. Cette clientèle, que le milieu encadre davantage, est plus souvent qu'autrement impliquée dans des situations de violence<sup>3</sup>.

### **/ Un comité spécifique en santé mentale**

C'est dans ce contexte qu'un comité interdisciplinaire de prévention et de gestion des comportements de violence a été mis en place en avril 2009 par le programme de santé mentale. Son mandat principal consiste à implanter les stratégies requises pour des soins sécuritaires et de qualité dans ce programme.

Le gestionnaire de la qualité de l'établissement participe à ce comité. D'autres intervenants sont invités au besoin pour l'analyse de cas complexes nécessitant une expertise spécialisée, notamment un conseiller de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur affaires sociales (ASSTSAS). Le comité procède à l'analyse de situations de violence afin de mettre en place différentes stratégies préventives (voir *Stratégies préventives mises en place par le comité*).

### **STRATÉGIES PRÉVENTIVES MISES EN PLACE PAR LE COMITÉ**

#### **STRATÉGIES ORGANISATIONNELLES**

- réviser le fonctionnement d'équipe
- former le personnel en santé mentale avec l'approche Oméga<sup>4</sup> de l'ASSTSAS

#### **STRATÉGIES STRUCTURALES**

- évaluer et mettre en place des ressources humaines, matérielles et financières pour améliorer l'environnement de travail
- orienter le personnel
- aménager une salle d'isolement

#### **STRATÉGIES PROFESSIONNELLES**

- standardiser les outils d'évaluation des comportements de violence selon l'approche Oméga (voir p. 20) afin d'utiliser un langage commun
- s'assurer que la grille de surveillance est remplie pour les patients concernés
- s'assurer que le tableau d'évaluation du potentiel de violence (Oméga) est utilisé
- évaluer les situations cliniques de violence et apporter les recommandations
- rencontrer le personnel et les patients de façon hebdomadaire pour partager l'information sur les mesures de sécurité et les situations à risque
- informer le personnel de la politique et la procédure concernant la violence et le harcèlement en milieu de travail

## / Virage vers une culture de sécurité et de qualité des soins

Les diverses stratégies organisationnelles, structurales et professionnelles mises de l'avant ont permis de développer une culture de sécurité chez le personnel. Nous envisageons aussi d'étendre l'offre de formation Oméga à l'ensemble de l'établissement. De plus, les infirmières de l'unité de psychiatrie ont assisté à des conférences sur la problématique de la violence et partagé leurs connaissances avec des collègues d'autres établissements. Le personnel intervient désormais plus rapidement pour désamorcer l'escalade de violence en utilisant les diverses techniques de pacification apprises lors de la formation Oméga (voir *Extrait de la formation Oméga de l'ASSTSAS*).

Le risque de violence est dépisté lors de l'évaluation initiale par les infirmières. Celles-ci communiquent le résultat à l'aide des outils en place, soit le plan thérapeutique infirmier ou le tableau Oméga. Les infirmières s'assurent de mettre à jour l'information quotidiennement, ce qui permet aux intervenants de l'équipe interdisciplinaire

d'avoir une connaissance rapide du profil de violence des patients. Ils peuvent ainsi intégrer une approche préventive lors de leurs interactions avec les patients.

En plus des mesures de pacification, d'autres stratégies professionnelles permettent aussi d'éviter le recours à la salle d'isolement ou à l'application des contentions. L'évaluation de la condition physique et mentale peut mettre en évidence la nécessité de donner la médication prescrite au besoin ou de demander un ajustement si le patient ne répond pas au traitement.

L'équipe interdisciplinaire peut également communiquer ses observations de comportements précurseurs de violence, ce qui permet de mettre en place un plan d'action plus précoce de gestion de la violence. Également, les approches utilisées lors des rencontres individuelles et de groupes permettent d'aider le patient à canaliser son énergie. Des activités comme la relaxation, la gestion du stress et les exercices physiques sont aussi des moyens pour réduire les comportements perturbateurs.

### EXTRAIT DE LA FORMATION OMÉGA DE L'ASSTSAS

#### C - GRILLE DU POTENTIEL DE DANGÉROSITÉ

NOTES : -> mesurer le degré de dangerosité manifesté par le client  
-> guider dans le choix de l'intervention appropriée  
-> avoir un langage commun entre les intervenants

		Description	Intervention Anticiper / Observer / Juger
RELATION INTERPERSONNELLE INCIDENTS AVEC COMPLICITÉ	8	Menace exceptionnelle Prise d'otage*, Menace avec une arme.	Gagner du temps, négocier, sécuriser le secteur, limiter l'espace, équipe tactique, 911 ou cede local.
	7	Assaut grave Gestes pouvant estropier ou être mortels.	Gestes posés pour stopper l'action avec la force jugée nécessaire.
	6	Agression physique Contacts physiques humiliants ou douloureux (bouscule, gifle, pince, griffe, etc.).	Gestion physique de crise, techniques de dégagement et/ou de contrôle.
	5	Résistance active Opposition dirigée contre le geste et non contre la personne.	Restriction gestuelle progressive, dégagement.
	4	Intimidation psychologique Attitudes de dominant (gestes, paroles, menaces).	Désamorcer, réévaluer, refocalisation, repli stratégique.
INCIDENTS SANS COMPLICITÉ	0	Destructeur Lance ou brise des objets.	Priorité de protection des personnes, limiter la source d'approvisionnement.
	3	Réfractaire Non, non, non, sourde oreille, ignore la demande.	Consignes claires, rappels et application des conséquences.
	2	Collaboration conditionnelle Oui, mais...	Évaluer l'argumentation, favoriser l'entente mutuelle.
	1	Tension émotive Anxiété, pleurs, retrait...	Écouter, rassurer.

**« LES DIVERSES STRATÉGIES ORGANISATIONNELLES, STRUCTURALES ET PROFESSIONNELLES MISES DE L'AVANT ONT PERMIS DE DÉVELOPPER UNE CULTURE DE SÉCURITÉ CHEZ LE PERSONNEL. »**

Au CHSM, le recours à des agences privées pour la surveillance des patients a diminué (voir *Heures travaillées par le personnel d'agence*). Cette diminution nous permet de constater également que la clientèle a bénéficié de soins de plus grande qualité de la part du personnel.

Le développement de bonnes pratiques concernant la prévention et la gestion des comportements de violence se poursuit. Ainsi, un projet de recherche, subventionné par le Centre de recherche du CHSM et dirigé par Amélie Perron de l'Université d'Ottawa, vise à évaluer les perceptions des patients et du personnel infirmier en matière de sécurité et de dangerosité dans l'unité de soins<sup>5</sup>. En même temps, le comité de prévention et gestion des comportements de violence va poursuivre ses rencontres et solliciter une participation active de l'équipe interdisciplinaire et de tous les partenaires de soins impliqués.

## / La sécurité, malgré tout !

Les comportements agressifs représentent un risque pour la sécurité des employés ainsi que des patients. L'établissement a la responsabilité d'assurer un milieu thérapeutique sécuritaire et de qualité pour ses patients et un environnement sécuritaire pour ses employés.

Pour évoluer dans un milieu sécuritaire, malgré les comportements perturbateurs de la clientèle, une approche participative à plusieurs niveaux est essentielle. Celle-ci doit intégrer la formation sur la sécurité, la formation spécialisée sur la toxicomanie, la relation d'aide, l'approche proactive dans la prévention et la gestion des situations de violence, la collaboration dans l'équipe interdisciplinaire, les mécanismes de soutien pour les employés et, spécialement, le suivi des cas cliniques à haut risque de violence.

Le comité de prévention et gestion de violence a permis d'assurer une approche participative afin de se concerter autour de la problématique de violence de la clientèle. Il est un élément unificateur pour trouver les meilleures stratégies en vue d'améliorer la gestion des risques et la qualité des soins.

### HEURES TRAVILLÉES PAR LE PERSONNEL D'AGENCE (PRÉPOSÉS À LA CLIENTÈLE ET AGENTS DE SÉCURITÉ)

2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
10 634 h	5 540 h	4 288 h	3 139 h

## « L'ÉTABLISSEMENT A LA RESPONSABILITÉ D'ASSURER UN MILIEU THÉRAPEUTIQUE SÉCURITAIRE ET DE QUALITÉ POUR SES PATIENTS ET UN ENVIRONNEMENT SÉCURITAIRE POUR SES EMPLOYÉS. »

### RÉFÉRENCES

1. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Plan d'action en santé mentale 2005-2010 : La force des liens*, MSSS, 2005.
2. MONAHAN, J., et al. *Rethinking Risk Assessment: the MacArthur Study of Mental Disorder and Violence*, Oxford University Press, New York, 2001.
3. QUANBECK, DC, et al. *Categorization of Aggressive Acts Committed by Chronically Assaultive State Hospital Patients*. *Psychiatric Services*, 2007, 58 (4), p. 521-528.
4. ASSTSAS. *Omega Training, Participant's Workbook*, 1998, éd. révisée 2003 ([www.asstsas.qc.ca](http://www.asstsas.qc.ca)).
5. PERRON, A., et al. *Identification et gestion de la violence dans une unité psychiatrique mixte : Perceptions du personnel infirmier et des patients en matière de sécurité et de dangerosité*, Projet de recherche subventionné par C.A.R.E., en cours, 2011.

Ce texte a d'abord été publié dans *Objectifs prévention*, la revue de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur affaires sociales (ASSTSAS). Nos remerciements à cet organisme et aux auteurs d'en avoir accepté la reproduction dans *Santé Québec*.

Un monde  
de possibilités

## FORMATIONS ACCRÉDITÉES SANTÉ ET GÉRONTOLOGIE

### DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

- **Système cardiovasculaire et auscultation cardiaque**  
21 et 28 octobre (14 heures) ..... 260\$
- **Système respiratoire et auscultation pulmonaire**  
4 et 11 novembre (14 heures)..... 260\$
- **Rédaction des notes d'évolution au dossier**  
18 novembre (7 heures)..... 140\$
- **Troubles musculo-squelettiques**  
24 octobre (7 heures) ..... 160\$
- **Comprendre la cardiologie**  
30 septembre (7 heures)..... 140\$
- **Diabète : physiopathologies et traitements**  
7 et 15 octobre (14 heures) ..... 260\$
- **Leadership infirmier**  
Volet 1 : 7 novembre (7 heures)... 140\$  
Volet 2 : 14 novembre (7 heures)... 140\$

### SOINS DE PLAIES

- **Soins de plaies - Expertise développée**  
Volet 1 : 11 octobre (7 heures) .... 160\$  
Volet 2 : 18 octobre (7 heures) .... 160\$  
Volet 3 : 25 octobre (7 heures) .... 160\$
- **Démystifier les pansements**  
8 novembre (7 heures)..... 140\$

### SOINS PALLIATIFS

- **Contrôle de la douleur**  
24 octobre (7 heures) ..... 140\$
- **Interventions et traitements appropriés en fin de vie**  
14 novembre (7 heures) ..... 140\$
- **Approche à la mort**  
(pour professionnels de la santé)  
7 novembre (7 heures)..... 140\$
- **Accompagner la fin de vie**  
(pour préposés aux bénéficiaires)  
21 novembre (7 heures) ..... 140\$

### SANTÉ MENTALE

- **Comportements perturbateurs et dérangeants**  
12 novembre (7 heures)..... 140\$
- **Troubles de la personnalité**  
22 octobre (7 heures) ..... 140\$
- **Approche et communication auprès de la personne atteinte de déficits cognitifs**  
26 septembre (7 heures)..... 140\$
- **Gestion des symptômes psychologiques et comportementaux de la démence**  
24 octobre (7 heures) ..... 140\$



Membre institutionnel de la SOFEDUC

### GÉRONTOLOGIE

- **Mieux connaître la personne âgée**  
17 octobre (7 heures) ..... 140\$
- **Service des repas**  
Sur demande (7 heures)..... 140\$

### CERTIFICATIONS

- **RCR - Recertification, niveau C+**  
(pour professionnels de la santé)  
30 septembre (4 heures) ..... 90\$
- **Principes de déplacement sécuritaire des bénéficiaires (PDSB)**  
29 oct. et 6 nov. (14 heures)..... 210\$

### POUR VOUS INSCRIRE

Veillez télécharger le formulaire d'inscription disponible sur notre site Internet :

[www.collegemv.qc.ca/fc](http://www.collegemv.qc.ca/fc)  
Domaines d'études Santé et gérontologie

Les taxes sont incluses dans les coûts de formation.

Information : [seminaires@collegemv.qc.ca](mailto:seminaires@collegemv.qc.ca)  
514 278-3535, poste 5221

## FORMATION PROFESSIONNELLE EN SOINS DE PIEDS

Offerte exclusivement aux membres de l'OIIQ et de l'OIIAQ. Reconnue par l'AIISPQ et l'AIISP.

Formation de 135 heures

- **Régulière** (une journée par semaine + deux fins de semaine) **ou**
- **Intensive** (trois semaines et demie)

Pour connaître tous les détails et pour vous inscrire consultez notre site Internet :

[www.collegemv.qc.ca/fc](http://www.collegemv.qc.ca/fc)  
Domaines d'études Santé et gérontologie



Membre institutionnel de la SOFEDUC



## LA BARRE D'APPUI AU LIT : UN OUTIL SÉCURITAIRE INDISPENSABLE



PAR CATHERINE GENEST, ERG.,  
CONSEILLÈRE CLINICIENNE EN ERGOTHÉRAPIE,  
CSSS DE LA VIEILLE-CAPITALE

**LA BARRE D'APPUI UTILISÉE DEPUIS LONGTEMPS AU CSSS DE LA VIEILLE-CAPITALE COMPORTAIT CERTAINS RISQUES POUR LES BÉNÉFICIAIRES. LES ERGOTHÉRAPEUTES ONT ALORS DÛ REVOIR LEUR PRATIQUE QUANT À LA RECOMMANDATION D'AIDES TECHNIQUES AU LIT. DES TESTS ONT AUSSI ÉTÉ RÉALISÉS POUR ÉVALUER LE MODE D'ANCRAGE DE LA NOUVELLE BARRE D'APPUI.**

Plusieurs publications ont mis en lumière les risques associés à l'utilisation des barres d'appui au lit de type *Bed Helper*<sup>1, 2, 3</sup>. Par sa configuration et son mode de fixation, ce modèle présentait des risques de piégeage et de désajustement. L'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur affaires sociales (ASSTSAS) avait mis en garde les intervenants sur l'usage de fixations de type attache en plastique (*tie wrap*) sans toutefois proposer d'alternatives efficaces. Or, les ergothérapeutes du CSSS de la Vieille-Capitale (CSSSVC) utilisaient ces attaches depuis 2002 sans aucun incident ou accident répertorié. Cette pratique était encadrée par une procédure d'installation sécuritaire, entérinée par la Direction de l'hébergement.

### / Un équipement fort utile

L'usage des barres d'appui *Bed Helper* était très répandu au CSSSVC, tant pour les usagers à domicile qu'en hébergement. En effet, il s'agit d'une aide technique simple d'utilisation et peu coûteuse pour favoriser l'autonomie et la participation active des clients lors des transferts et des changements de position au lit. De plus, les barres d'appui deviennent une mesure efficace de remplacement aux contentions lorsqu'elles permettent d'éviter de relever les deux ridelles d'un lit articulé.

Quand est venu le moment de mettre en application les recommandations et de trouver des alternatives à l'utilisation de ces barres d'appui, les ergothérapeutes, principalement en centres d'hébergement, ont fait face à un défi matériel de taille. Alors que l'usage de demi-ridelles doit être préconisé, le parc de lits des différents centres d'hébergement du CSSVC est composé en grande majorité de lits *Bertec-Stryker* avec des ridelles pleine longueur. Or, le coût de remplacement des demi-côtés avoisine celui du lit.

Bien que la Direction de l'hébergement se soit engagée à assurer le remplacement progressif du parc de lits, cela représentait un investissement financier significatif dans un contexte budgétaire limité. Il fallait donc explorer de nouvelles avenues pour solutionner le problème rapidement.

### / Revoir les façons de faire

Avec le soutien du comité de gestion des risques, un groupe de travail mené par la conseillère clinicienne en ergothérapie a été mis sur pied afin d'encadrer l'utilisation sécuritaire des barres d'appui au lit.

Pour les usagers hébergés, les membres du comité ont recommandé le remplacement des barres de type *Bed Helper* par le modèle *BED-AID-M*. Ce produit, alors nouvellement disponible sur le marché, présentait l'avantage de s'installer sur les lits *Bertec-Stryker* et de réduire le risque de piégeage. Un essai clinique a été effectué par les ergothérapeutes du comité pour en évaluer la sécurité.

Au début de l'essai, la barre *BED-AID-M* a été fixée au lit à l'aide des courroies de nylon selon les directives du fabricant. Toutefois, des désajustements ont été constatés et un événement « échappé belle » a fait craindre pour la sécurité des usagers. Des tests réalisés avec la collaboration des services techniques ont amené le groupe de travail à revoir le mode d'ancrage et à proposer la fixation des tiges transversales avec des attaches en plastique.

Or, la position de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec est claire quant au respect des normes de sécurité des aides techniques : « Lorsqu'un équipement ou une aide technique est modifié, il perd sa conformité aux normes de sécurité [...]. Il revient à l'ergothérapeute d'utiliser son jugement professionnel pour formuler ses

## « LE COMITÉ DE TRAVAIL A DÉVELOPPÉ UNE PROCÉDURE D'INSTALLATION, DE MÊME QU'UNE PROCÉDURE DE SURVEILLANCE, POUR L'UTILISATION DES BARRES D'APPUI *BED-AID-M*. »

recommandations [...]. L'ergothérapeute doit donc se référer aux sources d'information pertinentes qui ont l'expertise au sujet des normes de sécurité, de même qu'aux organismes dont l'intérêt est l'élaboration de normes complémentaires ou de pratiques d'excellence dans le domaine visé<sup>4</sup>. »

### / Analyse du mode de fixation

Dans ce contexte et dans le but d'offrir des services sécuritaires de qualité, les membres du comité se sont associés avec des ingénieurs du Centre de solutions technologiques en orthèses et prothèses (CSTOP) du collège Mérici afin d'évaluer la résistance du système d'attache, de la comparer à l'installation recommandée par le fabricant et de proposer le meilleur mode de fixation possible.

L'analyse comparative réalisée par le CSTOP comportait les éléments suivants : revue de littérature, recherche d'informations et de normes applicables, développement du protocole de tests et des équipements requis, installation des appareils de mesure, réalisation des tests (mesure des forces pour déplacer le système, force de rupture des attaches, usure en conditions accélérées), analyse des résultats, conclusions et recommandations.

Les résultats de cette étude ont démontré, de façon non équivoque, que la fixation avec attaches en plastique, telle que proposée par le groupe de travail du CSSVC, est sécuritaire et qu'elle diminue significativement les risques de désajustement lorsque comparée à la fixation proposée par le fabricant. La méthode d'ancrage avec attaches en plastique s'est avérée plus stable et a engendré moins de déplacements de la barre d'appui lorsque soumise aux différents tests de force développés par le CSTOP.

## / De nouvelles procédures sécuritaires

Fort des résultats de cette démarche d'évaluation rigoureuse, le comité de travail a développé une procédure d'installation, de même qu'une procédure de surveillance, pour l'utilisation des barres d'appui *BED-AID-M* sur les lits médicaux *Bertec-Stryker* pour la clientèle hébergée. Pour le moment, compte tenu qu'à domicile une surveillance régulière et systématique est limitée, le CSSSVC n'en recommande pas l'utilisation, et ce, quelle que soit la méthode d'ancrage.

Ces procédures sont maintenant entérinées par le comité de gestion des risques de l'établissement qui a intégré le taux d'utilisation des barres d'appui à ses indicateurs cliniques. Elles sont aussi intégrées aux *Lignes directrices concernant l'utilisation des barres d'appui aux lits articulés et aux lits conventionnels au CSSSVC*. Actuellement, 11% des usagers en hébergement et à l'unité transitoire de récupération fonctionnelle utilisent une barre d'appui *BED-AID-M* fixée avec des attaches en plastique et aucun incident ni événement «échappé belle» ne sont survenus depuis la mise en application des procédures.

**«IL S'AGIT D'UNE AIDE TECHNIQUE  
SIMPLE D'UTILISATION ET PEU  
COÛTEUSE POUR FAVORISER  
L'AUTONOMIE ET LA PARTICIPATION  
ACTIVE DES CLIENTS LORS DES  
TRANSFERTS ET DES CHANGEMENTS  
DE POSITION AU LIT.»**

## RÉFÉRENCES

1. SANTÉ CANADA. *Ligne directrice. Les lits d'hôpitaux pour adultes : risque de piégeage des patients, fiabilité du verrouillage des barrières et autres risques*. Publication autorisée par le ministère de la Santé, 2008.
2. BUREAU DU CORONER (QUÉBEC). *Rapport d'investigation (dossier A-307207) par le coroner Jacques Robinson*, 2009.
3. ASSTSAS. «Barre d'appui au lit : attention, danger!», *Objectif prévention*, vol. 32, n° 4, 2009.
4. ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC. *Ergothérapie Express*, Décembre 2006.



Ce texte a d'abord été publié dans *Objectifs prévention*, la revue de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur affaires sociales (ASSTSAS). Nos remerciements à cet organisme et à l'auteure d'en avoir accepté la reproduction dans *Santé Québec*.



## Formation continue accréditée ••• À DISTANCE



LA NUTRITION  
UNE SCIENCE DE PRÉVENTION  
NUT-403 : PRIX DE LANCEMENT 125 \$  
JUSQU'AU 30 NOVEMBRE 2013  
(UNE VALEUR DE 145\$)

- AVEC EXAMEN À CHOIX MULTIPLES À FAIRE À LA MAISON



ACCREDITATION UEC-SOFEDUC : 10 H  
SOCIÉTÉ DE FORMATION ET D'ÉDUCATION CONTINUE

- manuel-guide
- délais de 3 mois pour réaliser le cours
- tutorat téléphonique tout au long de votre apprentissage.

“ Pour une meilleure qualité de vie  
personnelle et professionnelle. ”

Je peux m'inscrire  
EN TOUT TEMPS

• FORMULAIRE ET CALENDRIER DISPONIBLES  
• SUR NOTRE SITE WEB [WWW.DIABETESANTE.COM](http://WWW.DIABETESANTE.COM)  
OU PAR TÉLÉPHONE 1 855 855-1478 (SANS FRAIS)





allure<sup>+</sup>  
White Cross

*Doux,  
confortable,  
extensible.*

Allure...  
l'uniforme "prêt-à-porter."

**L'AUBAINERIE**  
[www.aubainerie.com](http://www.aubainerie.com)

Les modèles et les prix peuvent varier d'une succursale à l'autre.

# LE COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE EST À LA RECHERCHE D'UN INSPECTEUR BILINGUE

**AFFICHÉ DU 15 SEPTEMBRE AU 31 OCTOBRE 2013**

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) est à la recherche d'une infirmière ou infirmier auxiliaire pour agir à titre d'inspecteur afin d'assister les membres du CIP dans leurs activités de surveillance de l'exercice de la profession. Que ce soit par l'observation, le questionnement, la mise en situation, l'examen de dossiers et l'étude de rapports, l'inspecteur a pour rôle principal d'évaluer la compétence avec laquelle les membres de l'OIIAQ s'acquittent de leurs fonctions dans les divers établissements de santé. Ses états de vérification sont ensuite soumis au CIP. Pour accomplir ses fonctions, l'inspecteur doit notamment tenir compte des devoirs et des obligations prévus au *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires*, tout en se référant aux normes et critères de compétence déterminés dans les *Indicateurs de la compétence de l'infirmière et infirmier auxiliaire* (2003).

## EXIGENCES

- Exercer la profession depuis au moins cinq ans et l'exercer actuellement dans le domaine des soins de courte durée ;
- Posséder une très bonne connaissance du français oral et écrit ; le bilinguisme (français/anglais) est essentiel ;
- Posséder une bonne connaissance des logiciels et des environnements technologiques d'usage courant ;
- Faire preuve d'engagement professionnel, de sens de l'initiative, d'autonomie et de jugement ;
- Faire preuve d'assiduité, d'intégrité et de discrétion ;
- Posséder des aptitudes pour les relations interpersonnelles ;
- Démontrer des habiletés à analyser et à synthétiser les faits observés ;
- N'avoir fait l'objet d'aucune décision disciplinaire rendue par le conseil de discipline de l'OIIAQ ni d'aucune décision du conseil d'administration rendue en vertu de l'article 55 du *Code des professions*.

## CRITÈRES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Les personnes dont la candidature sera retenue devront être titulaires d'un permis de conduire valide et disposées à se déplacer au Québec ;

- Les personnes dont la candidature sera retenue devront réussir un examen de connaissances théoriques et pratiques à l'étape de la présélection ;
- La personne sélectionnée par le CIP sera nommée par le conseil d'administration de l'OIIAQ ;
- Un avis sera transmis à l'employeur de la personne sélectionnée, afin qu'elle soit libérée de ses fonctions pour une période pouvant aller jusqu'à cinq jours consécutifs, lorsque ses services à titre d'inspecteur seront requis par le CIP ;
- Le mandat de l'inspecteur est de deux ans et il est renouvelable ;
- Les visites de surveillance sont généralement planifiées et figurent au calendrier des visites annuelles.

## ENCADREMENT À L'EMBAUCHE

La personne dont la candidature sera retenue recevra la formation et l'encadrement nécessaires pour l'habiliter à accomplir ses fonctions d'inspecteur.

## RÉMUNÉRATION

Les journées travaillées sont rémunérées. Les frais de déplacement et de séjour sont remboursés selon la politique en vigueur à l'Ordre.

## ENVOI DES CANDIDATURES

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation, au plus tard le **31 octobre 2013**, à l'attention de Julie St-Germain, inf. aux., secrétaire du CIP et directrice du Service de l'inspection professionnelle.

**Courriel :** [service.inspection@oiiq.org](mailto:service.inspection@oiiq.org)

**Télécopieur :** 514 282-1517

**Adresse postale :**

Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec  
531, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec) H2L 1K2

*Veillez noter que nous ne ferons parvenir aucun accusé de réception. Seules les personnes dont la candidature aura été retenue seront contactées.*



Ordre des infirmières  
et infirmiers auxiliaires  
du Québec

## /// NOMINATIONS

### DIANE LAVERS, INF. AUX. DIRECTRICE DU SERVICE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL ET DE L'ADMISSION



Diane Lavers est infirmière auxiliaire depuis plus de 20 ans. En voie d'obtenir un baccalauréat en enseignement professionnel, elle enseigne depuis 2007 aux programmes *Santé, assistance et soins infirmiers (SASI)*, *Assistance à la personne en établissement de santé (APES)* et *Assistance à la personne à domicile (APD)*, au Centre de formation professionnelle 24-Juin de Sherbrooke.

Elle a également fait partie du conseil d'administration de l'OIIAQ au cours des huit dernières années. La nouvelle directrice du Service de l'examen professionnel et de l'admission est entrée en fonction le 2 juillet 2013.

### AMÉLIE BELLEROSE, AVOCATE CONSEILLÈRE AUX RELATIONS PROFESSIONNELLES ET AUX AFFAIRES JURIDIQUES



M<sup>re</sup> Amélie Bellerose s'est jointe à l'équipe de l'OIIAQ le 8 avril 2013 à titre de conseillère aux relations professionnelles et aux affaires juridiques. Admise au Barreau en 2010, elle exerce en droit disciplinaire et administratif. M<sup>re</sup> Bellerose a notamment agi comme conseillère juridique pour plusieurs ordres professionnels. Dans le cadre de ses fonctions, elle a plaidé

devant diverses instances et rédigé des requêtes, des opinions juridiques et des mémoires d'appel.

Centre de santé et de services sociaux  
d'Arthabaska-et-de-l'Érable

Vous êtes important  
pour nous

## INFIRMIERS(ÈRES) AUXILIAIRES

**Poste temps partiel régulier 2 jours/ semaine  
avec possibilité de travailler à temps complet (sur appel)**

Vous recherchez un emploi dans une équipe dynamique, polyvalente et engagée auprès de sa clientèle. Le CSSS d'Arthabaska-et-de-l'Érable vous offre l'opportunité de vous joindre à son personnel œuvrant en mission CH, CLSC et CHSLD sur le territoire de Victoriaville, Plessisville et les environs.

Vous êtes intéressé? Faites parvenir votre curriculum vitae à :

Centre de santé et de services sociaux d'Arthabaska-et-de-l'Érable  
Madame Maryse Saucier,  
Coordonnatrice en gestion des ressources humaines  
Hôtel-Dieu d'Arthabaska  
5, rue des Hospitalières, Victoriaville, Québec G6P 6N2  
Courriel : [csssae.recrutement@ssss.gouv.qc.ca](mailto:csssae.recrutement@ssss.gouv.qc.ca)



# VOYAGER L'ESPRIT TRANQUILLE

Rédigé par l'équipe de rédaction du site d'information financière de la Banque Nationale, [jecomprends.ca](http://jecomprends.ca)

Que l'on voyage pour le plaisir ou par affaires, au Canada ou à l'étranger, une bonne planification aidera à mieux profiter de ses déplacements. Avant de partir, il importe de bien s'informer et de prendre les précautions nécessaires pour voyager en toute sécurité. Voici quelques conseils pour partir l'esprit en paix et éviter les ennuis sur la route.

► **Faites un budget!** Prévoir ses dépenses et surtout s'assurer de disposer des fonds nécessaires.

► **Même si on apporte suffisamment d'argent comptant, on doit s'assurer de disposer d'au moins deux modes de paiement différents.**

► **Cartes de débit et cartes de crédit:**

- Aviser l'émetteur de sa carte de crédit que l'on part en voyage afin d'éviter que la carte soit bloquée par mesure de sécurité.
- Connaître exactement combien on peut retirer d'argent avec sa carte de guichet.
- Vérifier les dates d'expiration et les limites de crédit de sa carte de crédit.
- Activer sa carte de crédit avec un numéro d'identification personnel (NIP) afin de pouvoir s'en servir dans des guichets.
- Vérifier quels réseaux de paiements sont disponibles dans les pays que l'on visitera afin de s'assurer d'avoir accès à ses comptes à distance.
- Éviter de transporter de nombreuses cartes de crédit ou de débit.
- Faire la liste des cartes que l'on transporte et noter les numéros d'urgence pour chacune.

► **S'assurer que ses paiements de factures mensuelles seront effectués pendant son absence.**

► **Remettre une photocopie de son passeport à un proche, ce qui serait utile si un problème survient.**

► **Se munir d'une assurance-voyage complète.**

► **En tout temps, avoir sur soi une liste de numéros de téléphone importants en cas d'urgence. Ajouter à cette liste les numéros de carte de crédit, de passeport et d'assurance.**

Soyez prêt pour vos prochaines vacances et partez l'esprit tranquille avec le portefeuille voyage Banque Nationale! Vous pouvez profiter de devises étrangères<sup>1</sup> à taux concurrentiels et des protections voyages essentielles avec la MasterCard Platine<sup>MD</sup>. Pour plus d'information, consulter le [bnc.ca/voyager](http://bnc.ca/voyager).

Bon voyage!

**[bnc.ca](http://bnc.ca)**





## FUTURS RETRAITÉS

Le RIIRS est pour tous les infirmiers et infirmières, infirmiers et infirmières auxiliaires, inhalothérapeutes, techniciens en circulation extracorporelle, perfusionnistes et puéricultrices **RETRAITÉS**, sans égard aux champs d'activités et aux fonctions occupées au cours de leur carrière.

### Le RIIRS

- donne une voix collective et entretient un sentiment d'appartenance;
- s'occupe de la défense des droits de ses membres, offre des services-conseils et, par le biais d'un assureur, des services d'assurance, participe aux grands débats publics;
- établit des liens avec des organismes axés sur le mieux-être des retraités;
- publie l'Écho du RIIRS, journal d'information.

Le RIIRS est présent dans chaque région du Québec.

Pour vous prévaloir du privilège de transfert de votre assurance vie, il est essentiel que vous deveniez membre du RIIRS dans les 60 jours suivant la date de votre prise de retraite.

Informez-vous dès aujourd'hui en nous contactant :  
**Regroupement interprofessionnel des intervenants retraités des services de santé**  
Tél. : 418 626-0861 • S.F. : 1 800 639-9519  
info@riirs.org • www.riirs.org



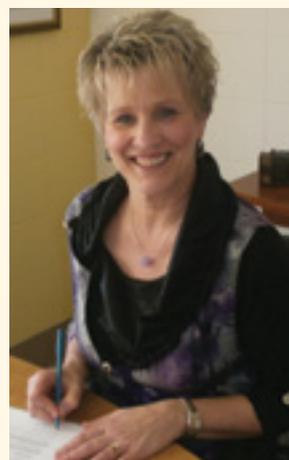
## /// NOUVELLES

### NOUVELLE ÉQUIPE AU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE



De gauche à droite : Christian Gélinas, inf. aux. ; Julie St-Germain, inf. aux., directrice du Service de l'inspection professionnelle de l'OIIAQ et secrétaire du comité ; Régis Paradis, inf. aux., président de l'OIIAQ ; Johanne Séguin, inf. aux., présidente du comité ; Sylvie Pépin, inf. aux. Le comité d'inspection professionnelle a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'OIIAQ en se basant notamment sur les *Indicateurs de la compétence de l'infirmière et infirmier auxiliaire*.

### DENISE GERVAIS PREND SA RETRAITE



Après plus de 38 ans de loyaux services, Denise Gervais quitte l'Hôpital de Chicoutimi avec le sentiment du travail accompli. Passionnée de sa profession, elle a apprécié sa carrière jusqu'au dernier jour même si elle entame avec sérénité une nouvelle étape de sa vie. « Je tiens à remercier tous les membres de l'OIIAQ qui, de près ou de loin, ont fait avancer la profession, écrit-elle. Un merci particulier à Régis Paradis

et Diane Levasseur, avec qui j'ai travaillé pendant les années où la situation des infirmières auxiliaires était très difficile. Grâce à leur ténacité, ils ont réussi à faire reconnaître notre belle profession ! »

# Mire

Visitez notre site Internet pour en savoir plus!

Formation Conseil Inc.

581 996-3774

www.mireformation.ca

### FORMATIONS OFFERTES AUTOMNE 2013

Soins en fin de vie	• 24 sept.	Chicoutimi
	• 11 nov.	St-Hyacinthe
Soin des plaies	• 4 oct.	St-Jérôme
	• 28 oct.	Rivière-du-Loup
Comportements perturbateurs	• 4 nov.	Laval
	• 15 nov.	Drummondville
Notes au dossier (3,5h) / Dysphagie et alimentation (3,5h)	• 8 oct.	Rimouski
	• 7 déc.	Québec
	• 27 sept.	Sherbrooke
Déficits cognitifs	• 6 déc.	St-Raymond (Portneuf)

- Coût des formations : 125\$ (7h)
- Activité de formation continue reconnue par l'OIIAQ
- Formez votre groupe de 12 personnes et nous nous déplacerons dans votre centre
- Inscription 2 semaines avant la formation

## FORMATIONCONTINUE.OIIAQ.ORG

N'oubliez pas de consulter le portail de formation en ligne de l'OIIAQ, qui vous offre des capsules d'autoformation disponibles en tout temps, ainsi que des classes virtuelles offertes par la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin. Les heures ainsi obtenues seront comptabilisées directement dans votre dossier.

## JOURNÉE DE L'INFIRMIÈRE AUXILIAIRE

Deux groupes d'infirmières auxiliaires ont fait parvenir à *Santé Québec* des photos prises dans le cadre de la Journée de l'infirmière et infirmier auxiliaire.



Des infirmières auxiliaires du pavillon Bujold-Lefebvre, à Victoriaville, ont organisé un souper le 8 mai dernier.



Les infirmières auxiliaires ont participé en grand nombre au 5 à 7 qui s'est tenu au CSSS Domaine-du-Roy le 2 mai 2013.

## Formation en soins des pieds

Cours donnés par des infirmières qui pratiquent en soins des pieds.

### Formation pour débutants

- 140 heures de cours.
- Choix d'horaires variés.
- Enseignement personnalisé en groupe de 6 à 12 personnes.
- Clientèle fournie pour périodes de pratique supervisée.
- Possibilité de cours à l'extérieur de Montréal.



### Formation avancée en soins des pieds

- Cours de perfectionnement: traitements spécifiques et utilisation d'instruments spécialisés.

**ÉTUDIANTS**, procurez-vous votre trousse de départ chez SURPIED et nous payons les taxes\* pour vous!



\* Vous devez présenter une preuve de votre statut d'étudiant au sein d'un établissement reconnu. Offre limitée.

Information et soutien pour démarrage d'entreprise.

Cours conçus pour les infirmières et infirmiers auxiliaires.

Méthodes pédagogiques variées, techniques audiovisuelles, livres guides inclus.

SURPIED inc. est accrédité par la SQDM, admissible dans le cadre de la loi 90 ou au crédit d'impôt et est admissible aux déductions fiscales.

INFORMATION **514.990.8688**  
SANS FRAIS **1.888.224.4197**

# FÉLICITATIONS AUX RÉCIPENDIAIRES

DE MARS À JUIN 2013

La Médaille du mérite est remise aux candidates qui se sont distinguées pendant leur formation.

**ACCESS, SAINT-LAMBERT**

Isabelle Côté  
Robind Dosieah  
Zoe Zannetos

**THE ANCHOR, NEW CARLISLE**

Krista Dow

**CFP ALMA, PAVILLON DE LA SANTÉ  
MARIE-HÉLÈNE-CÔTÉ, ALMA**

Stéphanie Lemieux

**CFP D'AMQUI**

Anne-Véronique Lambert

**CFP DE CHARLEVOIX, PAVILLON  
SAINT-AUBIN, BAIE SAINT-PAUL**

Andréanne Boily

**CFP CHÂTEAUGUAY-VALLEY,  
ORMSTOWN**

Tammy Dudek

**CFP DE LA HAUTE-GASPÉSIE,  
SAINTE-ANNE-DES-MONTS**

Karen Line Côté  
Mélanie Servant

**CFP DE MATANE**

Robin Vaillancourt

**CFP DES MÉTIERS DE LA SANTÉ,  
KIRKLAND**

Kingsley Ovie Atori  
Julie Irie  
Florence Streito

**CFP ROBERVAL-SAINT-FÉLICIEN,  
ROBERVAL**

Karine Drouyn

**CENTRE BERNARD-GARIÉPY,  
SOREL-TRACY**

Kim Demers  
Nathalie Lussier  
Roxanne Villiard

**CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES  
ÉDIFICE ALBERT-DESCHÊNES,  
BAIE-COMEAU**

Sabrina Gagné

**CENTRE DE FORMATION C.-E.-POULIOT  
DE GASPÉ**

Jessy Beaudin

**CENTRE DE FORMATION EASTERN  
QUÉBEC, QUÉBEC**

Kayla Lavoie

**CENTRE DE FORMATION GÉNÉRALE  
ET PROFESSIONNELLE AUX ADULTES  
VISION-AVENIR, GATINEAU**

Herson Rene Juarez Cruz  
Ahanadou Bédéwiyou Foussemi  
Charline Malette  
Isabelle Nault  
Vick Purdy

**CENTRE DE FORMATION HARRICANA,  
AMOS**

Marie-Claude Brazeau

**CENTRE DE FORMATION HARRICANA,  
VAL-D'OR**

Lynsay Fortin

**CENTRE DE FORMATION PROFESSION-  
NELLE 24-JUIN, SHERBROOKE**

Caroline Larrivée

**CENTRE DE FORMATION PROFESSION-  
NELLE BEL-AVENIR, TROIS-RIVIÈRES**

Mathieu Moisan

**CENTRE DE FORMATION  
PROFESSIONNELLE CHANOINE-  
ARMAND-RACICOT,  
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU**

Geneviève Soly

**CENTRE DE FORMATION  
PROFESSIONNELLE CHARLOTTE-TASSÉ,  
LONGUEUIL**

Mélanie Huneault  
Marie-Ève Tousignant

**CENTRE DE FORMATION  
PROFESSIONNELLE COMPÉTENCES-2000,  
LAVAL**

Émilie Gauthier  
Shy-Anne Hickey

**CENTRE DE FORMATION  
PROFESSIONNELLE L'ÉMERGENCE,  
SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC**

Gracielle Assogba  
Catherine Laurendeau

**CENTRE DE FORMATION  
PROFESSIONNELLE L'ENVOL,  
CARLETON-SUR-MER**

Roxanne Bureau

**CENTRE DE FORMATION  
PROFESSIONNELLE DE L'ENVOLEE,  
MONTMAGNY**

Andrée-Anne Bernier

**CENTRE DE FORMATION  
PROFESSIONNELLE LE TREMPLIN,  
THETFORD-MINES**

Mélanie Grenier

**CENTRE DE FORMATION  
PROFESSIONNELLE LENNOXVILLE**

Chantale Nicol  
Julie-Ann Hardy



**CENTRE DE FORMATION  
PROFESSIONNELLE DE LÉVIS**

Laura Béland

**CENTRE DE FORMATION  
PROFESSIONNELLE MONT-LAURIER**

Merlin Yessenia Ulloa Solis

**CENTRE DE FORMATION  
PROFESSIONNELLE L'OASIS,  
CHICOUTIMI**

Andrée-Anne Cyr  
Mélissa Harvey

**CENTRE DE FORMATION  
PROFESSIONNELLE PAVILLON-  
DE-L'AVENIR, RIVIÈRE-DU-LOUP**

Catherine Massé

**LE CENTRE DE FORMATION  
PROFESSIONNELLE DE LA POINTE-  
DU-LAC, SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

Marie-Claude Blais  
Marie-Pier Brunet

**CENTRE DE FORMATION  
PROFESSIONNELLE PERFORMANCE PLUS,  
LACHUTE**

Joannie Dorval  
Valérie Fortin

**CENTRE DE FORMATION  
PROFESSIONNELLE POZER,  
SAINT-GEORGES**

Jessica Bélanger  
Jessica Rodrigue

**CENTRE DE FORMATION  
RIMOUSKI-NEIGETTE, RIMOUSKI**

Marissa Ruggère-Canuel

**CENTRE DE FORMATION  
PROFESSIONNELLE DES SOMMETS,  
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS**

Alexandre Limoges  
Mélodie Samson

**CENTRE RÉGIONAL INTÉGRÉ  
DE FORMATION, GRANBY**

Steve Duranleau

**COLLÈGE CDI, LAVAL**

Soumeya Abbas  
Raiza Barbara Almaguer Guerrero  
Alexandra Bélanger-Viau  
Djahida Benmameche  
Jessica Cambiotti  
Natacha Campeau  
Kristine Côté  
Cara Dagenais-Jezni  
Cindy Diaz  
Nahid El Bitr  
Nathalie Huard  
Bamidele Kojo  
Mélanie Larocque  
Denise Nita Pencu  
Hoosberd Philemon  
Sabrina Picher  
Cathy Portugaie  
Jamal Rouane

**COLLÈGE CDI, MONTRÉAL**

Ahmed El Alouchi  
Suze Merard-Desir  
Ralph Noël  
Jims Tropicfort

**ÉCOLE DES MÉTIERS DES  
FAUBOURGS-DE-MONTRÉAL**

Hanen Belhadj  
Valérie Fortier  
Mourad Mraidi  
Daniela Ruiz-Olivares  
Jennifer Skupinski  
Geneviève Sonier-Lévesque

**ÉCOLE PROFESSIONNELLE  
DE SAINT-HYACINTHE**

Martine Pineault

**FIERBOURG, CENTRE DE FORMATION  
PROFESSIONNELLE, QUÉBEC**

Isabelle Deschênes  
Vanessa Ferland  
Isabelle Marcoux

**PACC ADULT EDUCATION, LASALLE**

Sheila Hamilton  
Jaishree Patel

**PAVILLON MACAMIC**

Alexandre Chabot

**PAVILLON DE SANTÉ, JOLIETTE**

Émylie Daoust  
Josiane Deschênes  
Frédéric Labbé  
Sandie Savignac

**WEST ISLAND CAREER CENTRE**

Chantal Claybourne  
Ada Rocio Tello Jimenez

**WESTERN QUÉBEC CAREER CENTRE,  
GATINEAU**

Josée Ngalula  
Marie-Christine Dauray  
Sylvie Pedneault

# BIENVENUE

DU 1<sup>ER</sup> MARS AU 30 JUIN 2013

Abda, Najet	Badri, Nisrine	Bernier, Catherine	Bougie, Emmanuelle
Addad, Malika	Bah, Fatimatou	Bernier, Jessica	Boulanger, Dannie
Aden Abdi, Amina	Baibou, Jalila	Bertrand, Genevieve	Boulay, Josee
Adouayom, Adakouvi Malkielle	Bakina, Janvier	Bérubé, Karianne	Bourgault, Jessica
Afata, Consolata	Bakkali, Hind	Bérubé, Mireille	Bourgeois, Danielle
Afriani, Marie Anne	Bard, Sylvie	Bérubé-Lavoie, Alexe	Bourget, Kim
Aguilar, Najarry-Anne	Baril, Jody	Bibeau, Sandra	Bourget, Mary-Pier
Ait Amara, Aziz	Bazelais, Clara	Bidikou Bandzoulou, Antoinette	Bourgoin, Jessica
Aivaliotis, Stavroula	Bazelais, Gina	Bilodeau, Catherine	Bournival, Charlie
Akpele, Yao Anicet	Bazinet, Sonia	Bilodeau, Myriam	Bourque, Audrey
Aktaou, Imane	Beauchamp, Myriane	Binana, Leya Lilla	Bousquet, Marjolaine
Alarie, Guylaine	Beauchesne, Marie-Pier	Bisson, Annik	Boutin, Guillaume
Alarie, Marie-Line	Beauclair, Sabrina	Bisson, Cynthia	Bouzar, Noura
Alikhonova, Amina	Beaudoin, Emanuel	Blain, Fanny	Bouzegzi, Fazia
Allaire, Tania	Beaudoin, Kim	Blais, Caroline	Boyer, Dominique
Allam, Ghalia	Beaudoin, Line	Blais, Jessica	Boyer, Kathia
Allard, Chantal	Beaudoin, Raphaëlle	Blais, Marie-Claude	Brais, Josée
Alle, Sharon	Beaudry, Natacha	Blais, Viviane	Brassard, Nathalie
Allen, Julie	Beaudry, Stéphanie	Blakeley, Scotland	Brassard, Steven
Almuina Roque, Helen	Beaulieu, Jennifer	Blanc, Lindsay	Brazeau, Marie-Claude
Almuina Roque, Jorge Jesus	Beaupré, Christine	Blaquière, Mathew	Brethour, Mélissa
Alomba-Omayeke, Omalokolo Pauline	Beauregard, Isabel	Boakye Danquah, Grace	Breton, Élyssa
Alvarado-Juarez, Melissa	Beauregard, Jessica	Bockus, Caitlyn	Bria, Radu
Ammari, Madjid	Béchar, Stéphanie	Boily, Andréanne	Brien, Audrey
Anderson, Roxanne	Bedard, Anik	Boily, Mylène	Brière, Vicky-Lee
Anderson Laurendeau, Majorie	Bédard, Geneviève	Boisvert Dit Gendron, Kathleen	Brière-Auger, Marika
Angel, Vanessa	Bédard, Marie-Claude	Bokuamba Mossemba, Blandine	Brochu, Annik
Anstey, Robyn	Béland, Christine	Bolduc, Caroline	Brown, Julie
Aroboto, Oluwadare	Béland, Vanessa	Bolduc, Manon	Brûlé, Émilie
Arsenault, Martine	Béland Joncas, Laura	Bolisca St-Louis, Enoune	Brûlé, Julie
Arsenault, Mélissa	Bélangier, Mathieu	Bond, Jessica	Brunet, Geneviève
Arthur, Rachelle	Bélangier, Maude	Bonenfant, Annik	Brunet, Isabelle
Ashton-Bernard, Jessyca	Bélangier, Mélanie	Bonenfant, Vanessa	Brunet, Marie-Pier
Assamoi, Kouadio Simon A	Bélangier, Nathalie	Bonifacio, Maria Corazon	Brunette, Nathalie
Asseufi, Olga Marie Joëlle	Bélangier, Sandra	Bonvent, Yianne	Bureau, Ann-Julie
Assogba, Gracielle	Bélangier-Viau, Alexandra	Bouabid, Abdelghafour	Bureau, Mélanie
Atembefor, Julie	Belbaita, Wafae	Bouarab, Nacima	Bureau, Roxanne
Atori, Kingsley Ovie	Belhadj, Hanen	Bouaraba, Hassiba	Bussièrès, Roxanne
Aubin-Boucher, Jessika	Bellavance, Jacinthe	Boubekour, Ouassila	Caballero-Alvarez, Keyla
Aubrais, Vanessa	Bellefeuille, Vicki	Bouchard, Claudine	Cabrera Diaz, Vanessa
Audet, Claudine	Bellefleur, Daisy	Bouchard, Dominique	Cadet, Hébert-Daniel
Audet, Paméla	Ben Boudaoud, Sadjia	Bouchard, Émilie	Cadet, Islande Georges
Audet Lessard, Véronique	Benchabla, Louisa	Bouchard, Janny	Cadioux, Marie-Soleil
Audy, Isabelle	Benchiker, Ahmed	Bouchard, Mélissa	Cadorette-Bonin, Marie-Christine
Auguste, Kenia	Benkassem, Majdouline	Bouchard Daraïche, Sandy	Camara, Mariama
Auma Opong, Nancy	Benoit, Erlyne	Boucher, Amélie	Cambiotti, Jessica
Authier, Shanie	Benoit-Gagnon, Shirley-Anne	Boucher, Martine	Camille, Johanne Alexandra
Avitus, Martine	Benzebouchi, Mohamed	Boudjelida, Nacera	Campbell, Kathy
Ayotte, Mélanie	Berboucha, Salima	Boudreau, Katy	Campeau, Elyzabeth Kassandra
Azouz, Rita	Bergeron, Audrey	Boudreault, Maude	Campion, Kathleene
B. Labonté, Carol-Ann	Bergeron, Shanny	Boudreault, Myriam	Campos Chong, Géraldine
Bachand, Adrienne	Berlus, Marie-Françoise	Boudria, Kim	Canuel, Jalline
Bachand, Fanny	Bernier, Andrée-Anne	Boughalem, Fatima	Caragia Zupcu, Zinaida



Carignan, Mélanie	Comber, Joyce	Demontigny, Roxane	Donzo, Bintou
Carignan Bourque, Daphnée	Condé, Saran	Demosthene, Edna	Dorcus, Emmanuëlle
Caron, Hélène	Conserve, Kingsley	Demosthene Larose, Guerdie	Dorsainvil, Dulcie
Caron, Tanya	Cormier, Laurence	Denardis, Sophie	Dorval, Joannie
Caron Marier, Simon	Cormier, Tina	Dépôt, Lydia	Dos Santos, Fabiana
Carrier, Chantale	Cormier-Croteau, Alexandra	Derome Blanchet, Madrina	Dosieah, Robind
Carrier, Francesca-Hélène	Corriveau, Anne	Déry, Jessica	Douyon, François
Carrier, Priscillia	Côté, Caroline	Desbiens, Danielle	Doyon-Fafard, Jenny
Casagrande, Margherita	Côté, Karen Line	Desbiens, Stéphanie	Drapeau, Érika
Castilla Baez, Rosalba Mireya	Côté, Karina	Desbiens Imbeault, Diana	Drolet-Loiselle, Philippe
Castilloux, Myriam	Côté, Martin	Deschamps, Founette	Drouin, Priscile
Castonguay, Mylène	Côté, Véronique	Deschênes, Isabelle	Drouyn, Karine
Cater, Stacey	Côté, Véronique	Deschênes, Johannie	Dubé, Marie-Josée
Cayer, Stacy	Côté-Perreault, Karine	Deschênes, Josiane	Dubé, Valérie
Cazeau, Marie Huguette	Coulombe, Meg-Ann	Deschênes, Kim	Dube-Deslauriers, Alexandra
Chabane, Mourad	Courchesne, Geneviève	Desert, Carline Denise	Dubuc, Marie-Josée
Chabot, Alexandre	Croteau, Jany	Desfossés, Mélanie	Dudek, Tammy
Chabot, Audrey	Cruz Salinas, Betty Cristina	Desgagné, Jessy	Dufour, Arianne
Chabot, Marianne	Cummings, Joanie	Desgagné, Sabrina	Dufour, Audrey-Anne
Chadli, Fatima	Curadeau, Myriam	Desgroseilliers, Christine	Dufresne, Émilie
Chagnon, Cindy	Cyr, Andrée-Anne	Désir, Rose Fleurette	Dufresne, Valérie
Chalal, Nourredine	Cyr, Stéphanie	Desjardins, Mélissa	Duguay, Marianick
Chamberland, Monelle	Dahiri, Ilham	Desjardins, Philippe	Duguay, Nada-Julie
Chambers, Michella	Daigle, Hélène	Desjardins, Roseline	Duguay, Steffy
Charest-Touchette, Lysanne	Daigle, Mélanie	Desjardins, Sarah Lee	Dumas, Catherine
Charette, Jérémie	Daigneault, Kim	Desjardins, Zeliha	Dumouchel, Magalie
Charfadi, Fatiha	Dallaire, Audrey	Deslongchamps, Vianney	Dumoulin, Rose Arnielle
Charles, Guy	Dallaire, Martine	Desmarais, Kimberly	Dunkley, Dionne
Charles, Matthania	Dalpé, Prisca	Desnoyers, Véronique	Dupéré, Karel
Charles Belange, Lisette	Dangervil Lambert, Marie Taylor	Désourdy, Julie	Duperré, Véronique
Charles Hérard, Predilia	Dankwah, Anita	Després, Éliisa	Duplessy, Germanite
Châteauvert, Isabelle	Daoud, Fatiha	Després-Gélinas, Audrey	Dupont, Karine
Chebbi, Mounir	Daoust, Emylie	Desrochers, Manon	Dupont, Vicky
Chen, Vivian Lilai	Dapnet, Éric	Desrochers, Marie-Pier	Duprévil, Jean Climaque
Cheremond, Milange	Daudelin, Jonathan	Desrochers-Samson, Céline	Dupuis, Christine
Chevalier, Karine	Dauray, Marie-Christine	Desrosiers, Karine	Dupuis, Marie-Ève
Chiasson, Denise	D'Auteuil, Diane	Desrosiers, Suzanne	Duranleau, Steve
Chibane, Ouahiba	David, Marie-Lucie	Desrosiers, Suzie	Durocher, Annie
Chikh, Myriam	Davidson, Kathy	Desrosiers Cassiani, Laurie	Duvil, Kemly Marie Lourdy
Chrétien-Tremblay, Joanie	Davidson, Nancy	Desrosiers-Fortin, Mary-Chrystine	Ebrada, Marilyn
Circé Turcotte, Geneviève	Davis, Stephanie	Deverze, Alexandra	El-Anbri, Abdelali
Clarke, Katrina	De Almeida, Salomé	Dextraze, Sabrina	Elbannaoui, Mouna
Claveau, Stéphanie	De Clercq, Miguel	Di Marcantonio, Thomas	El-Batniji, Yasmine
Cloutier, Josiane	De La Cruz Borgen, Suleiny	Diajhaté, Ndèye Bercy	Elmeghraoui, Abdelaziz
Cloutier, Mélanie	De Lachevrotière, Dany	Diaz Escobar Desgrottes, Altagrâce	Elokbi, Nazim
Cloutier, Stéphanie	Deblois, Céline	Diby, Amélan Jeannette	Emond, Alexandrine
Cloutier, Véronique	Deguire, Martin	Dionne, Cathy	Ercole Fortes, Adriana
Cloutier-Labonté, Laurie	Del Vecchio, Emily	Dionne, Katerine	Essawe, Hermine
Clyde, Amanda	Delcourt, Marie-France	Doiron, Caroline	Esteril, Ertha
Coates, Emily	Delgado, Susanna	Dombeu Kenmoe, Magloire Fils	Estevez, Samuel Edgardo
Cogato, Karine	Delia, Géraldine	Dompierre, Marie-Michel	Facchino, Kimberlee
Collard, Sonya	Deloeuvre, Sébastien	Donfut, Christine	Falcon, Denise
Collin, Julie	Demers, Kim	Donfut, Cynthia	Fatoui, Mehdi

## /// NOUVEAUX MEMBRES

Faulkner, Suzanne	Gagnon, Nancy	Grenier, Michaël	Hudon, Samuel
Ferdinand, Barbara	Gagnon, Sandra	Grenier-Deschênes, Myriam	Huenchunir Bustos, Carmen Fabiola
Ferland, Vanessa	Gagnon, Vanessa	Grondin, Daphnée	Hull, Kristina
Fialcovschi, Eugenia	Gagnon, Vanessa	Guay, Aurée	Huneault, Katherine
Fildort, Betty	Gagnon-Maltais, Mélissa	Guay, Jessie	Huneault, Mélanie
Filion, Denise	Gallichan, Isabelle	Gué, Marie-Elise	Ilcêus, Lindsay
Filteau, Isabelle	Ganas, Daniel-John	Guénette, Marie-Soleil	Innoncent, Claircianne
Fiset, Audrey	Garay, Catherine	Guérard, Alexandra-Lee	Iordache, Elena Valentina
Fisher, Sherene	Garbe, Bengie	Guerette-Cloutier, Cindy	Irie, Julie
Flamain, Gisèle	Gareau, Sophie-Anne	Guevara, Estela Beatriz	Isabelle, Caroline
Fleury Lacroix, Rémi	Gariépy, Daniel	Guèvremont, Karine	Jacob, Céline
Fodor, Carrie	Garneau, Joannie	Guillemette, Samuel	Jacques, Fucile-Irma
Foley-Choquette, Jessica	Gaspard, Sabiana	Gunville, Jennifer	Jacques Philippe, Marie Tamara
Fonkou, Agnès Clotilde	Gaucher St-Germain, Marie-Andrée	Guzman, Noel	Jacquier, Shelby
Fontaine, Christine	Gaudreau, Kathleen	Habbi, Saloua	Jalbert-Lepage, Kathia
Fontaine, Mélynda	Gaudreault, Sabrina	Hadj Said, Abdelhakim	Jale, Amal
Forand, Kasandra	Gaudreault-Marien, Sarah	Hadji, Karim	James, Nicole
Forget Charette, Angela	Gauthier, Christine	Hadji, Yacine	Jannaj, Malika
Forgues, Noémie	Gauthier, Émilie	Haineault-Domenicano, Claudia	Jarvis-Guillemette, Sandee
Fortier, Karl	Gauthier, Sophie	Hamadi, Nouredine	Jassal, Jyoti
Fortin, Alain	Gauthier, Valérie	Hamel, Katrine	Jean, Alexandra
Fortin, Annie	Gélinas, Catherine	Hamilton, Sheila	Jean, Catherine
Fortin, Christina	Gélinas, France	Harbour, Karine	Jean, Dominique
Fortin, Karine	Gélinas, Marie-Pier	Hardy, Julie-Ann	Jean, Mélanie
Fortin, Linsay	Gemme, Vanessa	Harizi, Sarra	Jean Baptiste, Linda
Fortin, Natasha	Gendron, Émilie	Harton, Emanuelle	Jean Bouffard, Andréanne
Fortin, Sabrina	Geneus, Régine	Harvey, Jessica	Jean-Baptiste, Tamarie
Fortin, Steve	Georges, Safira	Harvey, Mélanie	Jean-Denis, Arnold
Fortin, Véronique	Germain Mckeehan, Sophie	Harvey, Mélissa	Jean-Joseph, Sandra
Fortin Bernier, Mélina	Germanova, Tsvetana	Harvey, Trudy	Jeanotte-Anglehart, Donald
Fortin-Letarte, Caroline	Gervais, Kimberly	Hassoun, Karima	Jellaldine, Mouna
Fournier, Ginette	Ghaderi-Moghaddam, Narguess	Hayeur, Josée	Jeoual, Mustapha
Fournier, Jackie	Ghazarian, Hakob	Hébert, Raphaëlle	Joannette, Caroline
Fournier, Lucie	Ghilat, Landry Mohamed	Hébert, Sabrina	Joassaint, Jennie
Fournier, Maude	Giguère, Claude	Henley, Céline-Kristina	Jobin, Fanny
Fournier, Sonia	Gilbert, Marie-Belle	Hernandez, Alexandra	Jodoin, Caroline
Fournier Dufresne, Mélanie	Gill, Laury	Hernandez De Paz, Fernanda	Jodoin, Marjolaine
Fousseni, Ahamadou Bédéwiyou	Girard, Bénédicte	Héroux, Nathalie	Joint, Marie Frandka
Fradet, Caroll-Ann	Girard, Jessy	Herrera Rodriguez, Juan Carlos Manuel	Jolicoeur, Véronic
François, Rony	Giroux, Véronique	Héту-Lamy, Sarah	Joseph, Carlah
Frégeau, Annick	Glushkov, Marina	Hickey, Shy-Anne	Joseph, Myriame
Furlatt, Mylaine	Gobeil, Delphine	Hider, Yahia	Joseph, Patrick
Gagné, Andréanne	Godère, Marie-Pier	Hirbane, Hanan	Juarez Cruz, Herson René
Gagné, Carine	Gomes, Diann	Holmes, Karine	Julien, Kédar
Gagné, Francesca	Gosselin, Sylvie	Hosein, Annesa	Julien, Vanessa
Gagné, Kim	Goulet Tessier, Mélanie	Hotte, Marie-Andrée	Kabongo Mbuyi, Tressy
Gagné, Marie-Claude	Grassa, Hichem	Houideg, Sanaâ	Kacab, Ghada
Gagné, Sabrina	Gratton, Gabrielle-Anne	Houle, Jenifer	Kaczor, Audrey
Gagné Dugas, Manon	Gravel, Marie-Chantal	Hovington, Mélanie	Kadjie Tsemo, Rolande
Gagnon, Annie	Gravel, Rémi	Hritcu, Daniela Liliana	Kaeser, Élisabeth
Gagnon, Dominique	Grégoire, Julie	Huard, Josianne	Kapp Coulombe, Christine
Gagnon, Gabrielle	Grenier, Lucie	Hubert, Casandra	Kardzhilov, Stoyan
Gagnon, Marie-Camille	Grenier, Mélanie	Hudon, Annie	Kartachova Belokon, Oxana



Kemous, Mohamed	Lapointe, Claudia	Lévesque, Caroline	Martel, Julie
Khaian, Armine	Lapointe, Valérie	Lévesque, Cindy	Martin, Audrey
Kocabas, Méral	Lapointe-Girard, Nicolas	Lévesque, Hélène	Martin, Marie-Ève
Koffi, Kouassi Dieudonné	Laquerre, Julie	Lévesque, Janie	Martin, Sandra
Kojo, Bamidele	Laquerre-Rondeau, Nancy	Lévesque, Kaycee	Martineau, Nicole
Kolovos, Raymond	Laribi, Boualem	Lévesque, Kim	Martineau, Sébastien
Kouame, Loukou Helene	Larin, Renée	Lévesque-Richard, Patricia	Martinez, Dollyz
Kouassi, Ablanh Beatrice	Larivière, Valérie	L'Heureux, Andrée	Marty, Blondwine
Koukou, Fatima Zahra	Larose, Christine	Libeca, Rosemonde	Massé, Catherine
Kovaleva, Svetlana	Larose-Pelletier, Mélina	Lidstone, Carrie-Lynn	Massé Sigmen, Jessie
Labastille, Francis	Larouche, Marie-Michèle	Limoges, Alexandre	Massicotte-Thibault, Sonia
Labbé, François	Larrivée, Caroline	Linsifort, Thierry	Mateluna, Daniel
Labbé, Josianne	Lauzon, Lucy	Livernoche, Roxanne	Mathieu, Sabrina
Labbé, Marie-Soleil	Lauzon, Mélissa	Llaguno, Eva Lynn	Matte-Levesque, Mary-Melissa
Laberge, Claudia	Lauzon, Patrick	Loranger, Brigitte	Matungu, Mawungu
Laberge, Daniel	Lavallée, Susie	Lord, Josianne	Mbenga Lekanga, Dafney Emeline
Labonté, Kim	Lavergne, Marie-Eve	Lortie, Nathalie	Mbonabaryi, Stella
Labrèche, Vanessa	Lavoie, Kayla	Lortie, Steve	Mc Kenzie, Amanda
Lacasse, Marie-Hélène	Lavoie, Méljane	Loubert, Annie	Mc Nicoll, Julie
Lacelle, Martin	Lavoie, Micheline	Louglaihi, Saida	McGregor, Elizabeth
Lachance-Therrien, Jessica	Lavoie, Mylène	Louis, Rose Fenelle	Mckenzie, Courtney
Lachapelle, Lorianne	Lavoie Gravel, Nancy	Louis, Stéphanie	Mckcown, Samantha
Lacoste, Manon	Lavoie-Pratte, Stéphanie	Louis-Charles, Méliza	Médor, Kerline
Lacroix-Lapointe, Marie-Andrée	Le, Nu Lap Kim	Louis-Seize, Catherine	Mefire Mogueum, Jeanne Alice
Ladouceur, Sophie	Le Gall, Florence	Loyer, Jessica	Mejia, Yohana
Laflamme, Patricia	Lebel, Marlyne	Lucate, Houdly	Mekni, Hichem
Laghraib, Fadia	Lebel, Martine	Lucia, Maria	Melançon, Jessyca
Lagrange, Sylvie	Leblanc, Carole	Lukkas, Jesintha	Ménard, Mélissa
Laguerre, Nathalie	Leblanc, Christina	Lusamba Nzaji, Lydie	Mercier, Jessica
Lagueux, Rox-Ann	Leclerc, Mélissa	Lussier, Nathalie	Mercier, Joanie
Lagueux, Sabrina	Lecours, Yves	Luzingu, Aimée	Mercier, Stéphanie
Laïdi, Saci	Leduc, Stéphanie	Lyeshchiner, Yaroslav	Mercier-Rioux, Julie
Lalande, Natasha	Lefebvre, Marie-Claude	Lyons, Charlotte	Merzoug, Arezki
Laliberté-Gagné, Anne-Marie	Lefebvre, Samy-Jo	Lytras, Maria	Meunier, Marie-Pier
Lambert, Anne-Véronique	Lehoux, Mélissa	Macameau, Marilyne	Michaud, Annie
Lambert-Jolicoeur, Chloé	Lehoux, Myrienne	Magnan, Valérie	Michaud, Geneviève
Lampron, Josée	Leishman, Anne-Marie	Mahendran, Manasvini	Michaud, Hélène
Lampron, Luc	Lemarbre, Patricia	Mailloux, Audrey-Anne	Michaud, Nathalie
Landry, Alexandra	Lemay, Patricia	Mailloux, Marie-Pier	Michaud, Valérie
Landry, Anie	Lemay, Vanessa	Makhfaoui, Fouzia	Michel, Julie
Landry, Chloé	Lemay-Cadieux, Marilyne	Malenfant, Natacha	Michel, Marie Louise Isamise
Landry, Matthieu	Lemelin, Stéphanie	Malenfant, Nathalie	Milien, Yves Fleudnie
Langevin-Yelle, Stéphanie	Lemieux, Audrey	Malo, Sylvie	Minasian, Agunik
Langlais, Lucie	Lemieux, Rachel Jocelyne	Maltais O'Leary, Stéphanie	Minkova, Nadezhda
Langlois, Dany	Lemieux, Stéphanie	Mamadouba Amina, Camara	Mitchell, Mélanie
Langlois, Fanny	Lemieux-Pouliot, Vanessa	Mansour, Maryam	Mohamed Youssouf, Nima
Langlois, Geneviève	Lepage, Mathieu	Manulik, Katsiaryna	Mohammed, Sharida
Laniel, Shannon	Lepitre, Elyzabeth	Marcoux, Isabelle	Moisan, Mathieu
Lanoville, Rita	Leroux, Charles-Antoine	Marin, Stéphanie	Moise, Marie Venoute
Lanoville-Jackson, Lisa-Marie	Lessard, Marie-Ève	Mark-Beaulieu, Michaël	Momo-Gutierrez, Karen
Laplante, Cathy	Lestage, Josiane	Marquette, Vuk	Momy, Sarah
Laplante, Claudie	Levasseur, Sarah	Marquis, Karine	Montambault, Caroline
Laplante, Jennifer	Levesque, Jessika	Martakis, Ourania	Montour, Sabrina

Montreuil, Anita	Nurse, Delisa	Pharand, Josée	Rahali, Ahlam
Moreau, Jacinthe	Nyiraneza, Valérie	Philibert, Renée	Rahem, Salem
Moreau, Myriam	Obas, Germanie	Philie, Marie-Michèle	Rainville, Chantal
Morin, Annie	O'Dwyer, Sarah	Philistin, Sherlie	Ramirez Aguillon, Alba Yineth
Morin, Audrey	Oligny, Nancy	Picard, Lyne	Raymond, Charlaïne
Morin, Carole-Ann	Oloumi, Setareh	Picard Guimond, Christina	Raymond, Valérie
Morin, Caroline	Orphanos, Josianne	Piché, Isabelle	Reason, Audry-Anne
Morin, Marie-Ève	Oscar, Joseph Luckensy	Picher, Sabrina	Regaudie, Marie-Hélène
Morin, Mélanie	Ostiguy-Brisebois, Stéphanie	Picken, April	Renaud, Fanny
Morin, Sarah	Otto, Anne	Picotte, Cathy	Renaud, Nathalie
Morin, Stéphanie	Ouanoughi, Azzedine	Pierre, Anderson	Resther, Jodie
Morin-Mc Innis, Janick	Ouellet, Alexandra	Pierre, Falie	Revolus, Sandra
Morissette, Johanne	Ouellet, Anne	Pierre, Marie Françoise	Rezagui, Schehradzad
Morissette, Johanne	Ouellet, Christine	Pierre, Marie Odeline	Rhéaume, Roxanne
Morrison, Nancy	Ouellet, Cindy	Pilon, Chantal	Rhéaume, Stéphanie
Moses-Bujold, Audrey-Anne	Ouellette, Tanya	Pilon, Véronique	Richard, Ariane
Moses-Bujold, Lynthia	Oukara, Rachid	Pilon Boileau, Marie-Eve	Richard, Josée
Mouataqid, Sidi Ahmed	Oulmas, Wahiba	Pilon-Boileau, Marie-Pier	Richer, Émilie
Moufki, Rachida	Pagé, Marie-Pier	Pilote, Émilie	Riendeau, Marie-Ève
Moussounda, Josiane	Paillé, Josée	Pimparé, Cassandra	Rifki, Redouane
Murdoch, Philippe	Palermo, Vanessa	Pinsonneault, Julie	Riopel, Julie
Mweny-Tshilumba, Fifi	Paquet, Amélie	Pitt, Mélanie	Rivard, Hydie
Naceur, Soraya	Paquette, Annie	Plante-Boucher, Pascale	Rivard, Nancy
Nachev, Damyan	Paquin, Audrey	Plourde, Cathy	Rivard-Bureau, Dominique
Nadeau, Marilou	Paquin, Maggie	Plourde, Vanessa	Robb, Seline
Nadeau Bolduc, Carolane	Paradis, Mélissa	Plugaru, Vitalie	Robichaud, Julie
Nadiedjoa, Nanipo	Paranirupasingam, Javitha	Poirier, Émilie	Robidoux, Mélanie
Nadon, Karine	Park, Hye-Jung	Polyte, Chantale	Rodrigue, Jinny
Nadori, Nawal	Partovi, Shaheen	Pomerleau, Josée	Rondeau, André
Naili, Khaled Abdelkrim	Pascal, Francette	Porres Alvarado, Luis Humberto	Rondeau, Natacha
Nait Messaoud, Ourida	Patoine, Manon	Potvin, Francesca	Roseme, Marie Edelyne
Naji, Hanane	Patoine, Myriam	Pouliot, Ginette	Rowland-Laflotte, Kim
Narvaez, Johanna Marcela	Patrick, Megan	Pratte, Laurence	Rowell, Amanda
Nasim, Shagufta	Paul, Wideleine	Préval, Johanne	Roy, Alain
Nekachtali, Fatma	Payer, Vanessa	Prévost, Véronique	Roy, Cynthia
Nelson, Edwrine	Pedneault, Isabelle	Primeau, Laora	Roy, Karine
Nemerov, Tatiana	Pelland, Jessica	Prince Bourdages, Joannie	Roy, Karine
Ngaleu Kamani, Berthine	Pelletier, Kathy	Probyn, Lucy	Roy, Marie-Josée
Ngalula, Josée	Pelletier, Laura	Proulx, Marie-Christine	Roy, Shéena
Ngo Biyik, Rebecca Carole	Pelletier, Marie-Claude	Proulx, Sabrina	Roy, Simon
Ngo Hondt, Madeleine	Pelletier, Marie-Eve	Proulx, Sébastien	Roy, Tanya
Nichols, Heather	Pelletier Deslauriers, Myriam	Pruneau, Christina	Roy Desrosiers, Marianne Mélina
Nicol, Chantale	Pépin, Guylaine	Pruneau, Lyne	Roy-Beaudoin, Jennifer
Nicolas, Leon Hyrouance	Perlo, Anne	Purdy, Vicky	Rudd, Jessica
Nijjar, Parveen	Peronace, Marissa	Putscher, Liliya	Ruel, Myriam
Nikourete, Yogo Salome	Perreault, Natacha	Quénet, Yannick	Ruggere-Canuel, Marissa
Nirere Habarurema, Mariette	Perreault, Nathalie	Quesnel, Mylène	Sahota, Jagbir Kaur
Noiseux, Noémie	Perreault, Valérie	Quizon, Noel Cruz	Sainna, Emmanuella
Normand, Vicki	Perron, Geneviève	Rabary, Nelly	Saint-Jean, Marie Valona
Normandin, Édith	Perron, Sabrina	Raby, Guillaume	Sakardina, Natalya
Noufi, Fethia	Perry, Mélanie	Racine, Cloé	Sakher, Samia
Novikova, Olga	Petit-Homme, Jean Dady	Racine, Marie-Michèle	Sama, Monique
Nunes Pagliuca, Samantha	Pétrin, Valérie	Radu, Mihaela	Samson, Carolann



Samson, Laurie	St-Hilaire, Stéphanie	Toussaint, Vanessa	Villiard, Roxanne
Samson, Mélodie	St-Jean, Martine	Trahan, Michaël	Vilon Lessard, April
Sanchez, Sandra Milena	St-Laurent, Élise	Trainor, Sharon	Vincent, Gary
Sandeise, Fathia	St-Laurent, France	Tran, Hoang Hiep	Vincent, Marie-Claude
Sanon, Peggy Anne	St-Laurent, Julie	Tranquille, Juline	Voit, Oxana
Sarault, Josée	St-Onge B., Kenisha	Tremblay, Annie	Vollant, Michelle
Sarbu Lescencu, Adi-Marilena	St-Pierre, Charline	Tremblay, Arielle	Wambeng, Gladys
Satuito, Michelle	St-Pierre, Joanie	Tremblay, Caroline	Watts, Duncan
Sauvageau, Nadia	St-Pierre, Manon	Tremblay, Hélène	Wendt, Leah
Savard, Cédric	St-Pierre, Mélissa	Tremblay, Cassandra	Wilcott, Julie
Savchenko, Sergey	Streito, Florence	Tremblay, Marie-Andrée	Williams, Shelley
Savignac, Sandie	Sturkenboom, Sophie	Tremblay, Marie-Pier	Wilson, Janelle
Savoie, Kathleen	St-Yves, Caroline	Tremblay, Marylaine	Yahia-Aïssa, Nabil
Savoie, Lydia	St-Yves, Isabelle	Tremblay, Savannah	Yahyapour, Mohammad Reza
Savoie, Stéphanie	Suarez Montero, Carmen Teresa	Tremblay Carrière, Céline	Yao, Aman Badou Chri
Savoie, Valérie	Subido, Grace Anne	Tremblay Vaillancourt, Marie-Pierre	Yassi, Armelle Nita
Sbibih, Aicha	Sutton, Chelsea	Tremblay, Faherty, Tanya	Yayu Mputu, Jeannette
Seide, Rose Nardine	Sylla, Ababacar	Trépanier, Claudine	Yu, Guo Qiang
Seiger Picard, Marc-Handy	T.Vézina, Jessica	Trinh, Kim Hoang Caroline	Zahaf, Leila
Seloua, Mohamed Azzeddine	Taillefer, Catherine	Trochenko, Natalia	Zamble, Lydia-Désirée
Sercel, Inga Umanet	Taj, Omar	Tropfort, Jims	Zannetos, Zoe
Seri, Wassale Yolande	Takagi, Rumi	Trucco, Diana Maria	Zanti, Christina
Serrano, Aida	Tapp, Marie-Ève	Trudeau, Sarah-Anne	Zaoui, Rachid
Serre, Camille	Tardif, Manon	Trudel, Julie	Zephyr, Junith
Sery, Lilliane Caprine	Tay, Nissrin	Truong, Ngoc Hanh	Zhang, Jie
Seti, Laurence	Tchamabe Njiende, Rolande Annick	Tseuko, Elisabeth	Zidarou, Octavian
Sévère, Rose Imilda	Tchanda Nkwamen, Bertille Laure	Tshowa Kasuku, Tshowa Kasuku	Znani, Mustapha
Shafiq, Tahmina	Tello Jimenez, Ada Rocio	Turgeon, Jessica	Zulme, Emmanuela
Shanmuganathan, Menaka	Théberge, Guylène	Turkdogan, Leyla	
Shematsi, Marcellin	Théodate, Marie-Flore	Tusabe, Maria-Odil	
Sicuso, Ashley	Théorêt, Marilyne	Ungaobe, Ecasa Tunza	
Simard, Catherine	Theriault, Mariette	Urizar-Colmenares, Otilia	
Simard, Mélanie	Thériault, Audrey	Vaca-Molina, Priscilla	
Simon, Deanna	Thériault, Marie-Pier	Vachon, Audrey	
Simoneau, Anick	Thériault-Paquin, Valérie	Vaillancourt, Robin	
Simoneau, Évelyne	Therrien, Amélie	Vallée, Karine	
Sinclair, Shannon	Therrien, Jenny	Vallée-Gingras, Miriame	
Singh, Shahwinder	Therrien, Sophie	Vallières, Magella	
Sirirangan, Sorna	Therrien Lamothe, Amélie	Valmon, Falonne	
Sirois, Alexandra	Therrien Lemelin, David	Valsaint, Marjorie Esther	
Slim, Maguy	Thibault, Chantale	Vancol, Marie-Yolene	
Slimani, Allaoua	Thibault, Krystel	Vandormael, Patricia	
Sodhi, Jasmeet Kaur	Thibault, Nathalie	Vanier-Houle, Laurence	
Sohier, Lina	Thibault-Dufour, Amica	Vaudry, Cloé	
Soly, Geneviève	Thibault-Miller, Natacha	Vea, Yvette	
Sonier Levesque, Geneviève	Thibeault, Karine	Veilleux, Joëlle	
St Louis, Lisa	Thomas, Chelsea	Veilleux, Marie-Josée	
Stamova, Silviya	Thompson, Brooke	Venables, Helsa	
Stanic, Tatiana	Thony, Eiffel	Ventocilla Rivera, Hugo Mario	
Stapleton, Ingrid	Tibuleac, Vasile	Verreault Gauthier, Jade	
State, Daniela Paula	Titus, Réginald	Vertefeuille, Cindy	
St-Germain-Lapointe, Justine	Toledo, Alexander	Vertzagias, George	
St-Hilaire, Kim	Tousignant Marie-Ève	Viens, Elsa	

### DOSSIER 21-12-1605

Avis est par les présentes donné que M<sup>me</sup> Bélinda Joseph, inf. aux., a été déclarée coupable le 18 février 2013, des infractions suivantes :

Chefs n<sup>os</sup> 1 et 2 : Le 24 juillet 2012, alors qu'elle était à l'emploi et dans l'exercice de ses fonctions au Manoir Boucherville (Résidences Soleil) situé à Boucherville, a consigné aux notes d'observation des résultats erronés concernant les paramètres vitaux d'une patiente, le tout contrairement aux articles 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires* ;

Chefs n<sup>os</sup> 3, 4, 6 et 10 : Les 24 et 25 juillet 2012, alors qu'elle était à l'emploi et dans l'exercice de ses fonctions au Manoir Boucherville (Résidences Soleil) situé à Boucherville, a omis de consigner à la Feuille d'enregistrement des médicaments, les médicaments ayant été administrés à des patients, le tout contrairement aux articles 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires* ;

Chef n<sup>o</sup> 5 : Le 25 juillet 2012, alors qu'elle était à l'emploi et dans l'exercice de ses fonctions au Manoir Boucherville (Résidences Soleil) situé à Boucherville, n'a pas respecté la procédure d'administration de timbres intradermiques de FENTANYL auprès de deux patientes, le tout contrairement aux articles 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires* ;

Chef n<sup>o</sup> 7 : Le 25 juillet 2012, alors qu'elle était à l'emploi et dans l'exercice de ses fonctions au Manoir Boucherville (Résidences Soleil) situé à Boucherville, a omis d'administrer, conformément à l'ordonnance médicale en vigueur, divers médicaments à une patiente, à savoir : PHARMA-CAL (500 mg), APO-LOSARTAN (50 mg), ASAPHEN (80 mg),

JAMP-VITAMINE B-12 (1200 mcg) et APO-CALCITONIN (200 unités par vaporisation), le tout contrairement aux articles 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires* ;

Chef n<sup>o</sup> 8 : Le 25 juillet 2012, alors qu'elle était à l'emploi et dans l'exercice de ses fonctions au Manoir Boucherville (Résidences Soleil) situé à Boucherville, a consigné aux dossiers des fausses notes à l'effet qu'elle avait administré à une patiente divers médicaments, à savoir PHARMA-CAL (500 mg), APO-LOSARTAN (50 mg), ASAPHEN (80 mg), JAMP-VITAMINE B-12 (1200 mcg) et APO-CALCITONIN (200 unités par vaporisation), commettant ainsi l'acte dérogatoire prévu à l'article 4.01.01c) du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires* ;

Chef n<sup>o</sup> 9 : Le 25 juillet 2012, alors qu'elle était à l'emploi et dans l'exercice de ses fonctions au Manoir Boucherville (Résidences Soleil) situé à Boucherville, n'a pas respecté la procédure d'administration en installant un timbre intradermique d'EXELON et en omettant de retirer le timbre installé le jour précédent, le tout contrairement aux articles 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires* ;

Chef n<sup>o</sup> 10 : Le 25 juillet 2012, alors qu'elle était à l'emploi et dans l'exercice de ses fonctions au Manoir Boucherville (Résidences Soleil) situé à Boucherville, a omis de consigner à la Feuille d'enregistrement des médicaments, l'application d'un timbre intradermique D'EXELON auprès d'une patiente, le tout contrairement aux articles 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires*.

Dans la décision du 18 février 2013, le conseil de discipline a imposé à M<sup>me</sup> Joseph une radiation temporaire d'une durée de 6 semaines concernant les chefs n<sup>os</sup> 5 et 9, d'un mois pour les chefs n<sup>os</sup> 3, 4 et 7,

de trois semaines pour les chefs n<sup>os</sup> 6 et 10, de deux semaines pour les chefs n<sup>os</sup> 1 et 2 et d'une semaine pour le chef n<sup>o</sup> 8, lesdites périodes de radiation devant être purgées concurremment.

De plus, le conseil a dispensé l'intimée du paiement des frais et déboursés et a ordonné à la secrétaire du conseil de procéder à la publication de l'avis de la décision dans un journal circulant dans le lieu où l'intimée a son domicile professionnel, les frais de cette publication devant être assumés par la plaignante.

Cette décision ayant été signifiée à l'intimée le 20 février 2013 et étant donné qu'elle n'a pas fait l'objet d'un appel, elle est devenue exécutoire le 22 mars 2013.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 180 du *Code des professions*.

Montréal, le 7 juin 2013

La secrétaire du conseil,  
France Joseph, avocate

### DOSSIER 21-12-1579

Avis est par les présentes donné que M. Stéphane Bonhomme, inf. aux., a été déclaré coupable le 18 février 2013, des infractions suivantes :

1. Entre le 1<sup>er</sup> juin et le 1<sup>er</sup> septembre 2010, alors qu'il était à l'emploi et dans l'exercice de ses fonctions à la Villa Annie-Pier (Unité Jardins d'Audrey) située à Saint-André d'Argenteuil, a, à plusieurs reprises, utilisé une technique inadéquate lors de l'administration d'insuline à une patiente, le tout contrairement aux articles 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires* ;
2. Les 14 et 15 janvier 2012, alors qu'il était à l'emploi et dans l'exercice de ses fonctions à la Villa Annie-Pier (Unité Jardins d'Audrey) située à Saint-André d'Argenteuil,

teuil, a omis d'administrer un traitement à un patient, à savoir l'application d'un onguent, le tout contrairement aux articles 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires*;

3. Les 29 et 30 mars 2012, alors qu'il était à l'emploi et dans l'exercice de ses fonctions à la Villa Annie-Pier (Unité Jardins d'Audrey) située à Saint-André d'Argenteuil, a omis d'administrer à un patient plusieurs médicaments qui lui étaient prescrits, le tout contrairement aux articles 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires*;

4. Les 29 et 30 mars 2012, alors qu'il était à l'emploi et dans l'exercice de ses fonctions à la Villa Annie-Pier (Unité Jardins d'Audrey) située à Saint-André d'Argenteuil, a inscrit des notes fausses aux dossiers d'un patient à l'effet qu'il lui avait administré divers médicaments, commettant ainsi l'acte dérogatoire prévu à l'article 4.01.01 c) du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires*;

Dans la décision du 18 février 2013, le conseil de discipline a imposé à M. Bonhomme une radiation temporaire d'une durée de 2 mois à l'égard du chef n° 1, d'un mois à l'égard des chefs n°s 2 et 3 et d'une semaine à l'égard du chef n° 4, lesdites périodes de radiation devant être purgées concurremment.

De plus, le conseil a dispensé l'intimé du paiement des frais et déboursés et a ordonné à la secrétaire du conseil de procéder à la publication de l'avis de la décision dans un journal circulant dans le lieu où l'intimé a son domicile professionnel, les frais de cette publication devant être assumés par la plaignante.

Cette décision ayant été signifiée à l'intimé le 25 février 2013 et étant donné qu'elle n'a pas fait l'objet d'un appel, elle est devenue exécutoire le 28 mars 2013.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 180 du *Code des professions*.

Montréal, le 7 juin 2013

La secrétaire du conseil,  
France Joseph, avocate

### DOSSIER 21-07-1305

Avis est par les présentes donné que M<sup>me</sup> Nathalie Carrier, inf. aux., a été déclarée coupable le 19 mars 2013, des infractions suivantes :

Chefs n°s 1, 3, 5, 7, 9, 11 et 13 (entre le 25 juillet 2007 et le 2 juin 2008) : alors qu'elle était à l'emploi et dans l'exercice de ses fonctions à la Résidence Angelica, située à Montréal, a omis d'administrer divers médicaments à des patients, tel que prévus par l'ordonnance médicale en vigueur, le tout contrairement aux articles 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires*;

Chefs n°s 2, 4, 6, 8, 10, 12, 14 et 15 (entre le 25 juillet 2007 et le 5 juin 2008) : alors qu'elle était à l'emploi et dans l'exercice de ses fonctions à la Résidence Angelica, située à Montréal, a fait de fausses inscriptions au dossier à l'effet qu'elle avait administré divers médicaments à des patients, commettant ainsi l'acte dérogatoire prévu à l'article 4.01.01 c) du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires*.

Dans la décision du 19 mars 2013, le conseil de discipline a imposé à M<sup>me</sup> Carrier une radiation temporaire d'une durée d'un mois à l'égard des chefs n°s 1, 3, 5, 7, 9, 11 et 13 et de 2 semaines à l'égard des chefs n°s 2, 4, 6, 8, 10, 12, 14 et 15, lesdites périodes de radiation devant être purgées concurremment.

De plus, le conseil a dispensé l'intimée du paiement des frais et déboursés et a ordonné à la secrétaire du conseil

de procéder à la publication de l'avis de la décision dans un journal circulant dans le lieu où l'intimée a son domicile professionnel, les frais de cette publication devant être assumés par le plaignant.

Cette décision ayant été signifiée à la procureure de l'intimée le 19 mars 2013 et étant donné qu'elle n'a pas fait l'objet d'un appel, elle est devenue exécutoire le 19 avril 2013.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 180 du *Code des professions*.

Montréal, le 7 juin 2013

La secrétaire du conseil,  
France Joseph, avocate

### DOSSIER 21-08-1356

Avis est par les présentes donné que M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Duguay, inf. aux., a été déclarée coupable le 29 avril 2013, des infractions suivantes :

1. Le 8 juillet 2008, alors qu'elle était à l'emploi et dans l'exercice de ses fonctions à la Résidence Cité des Retraités N.D.F. Inc. située à Montréal, a omis d'assurer un suivi adéquat auprès d'une patiente en n'avisant pas avec diligence son médecin traitant des résultats anormaux de la concentration des plaquettes dans le sang, le tout contrairement aux articles 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires*;

2. Le 8 juillet 2008, alors qu'elle était à l'emploi et dans l'exercice de ses fonctions à la Résidence Cité des Retraités N.D.F. Inc. située à Montréal, a omis de consigner au dossier d'une patiente, les résultats anormaux de la concentration des plaquettes dans le sang, le tout contrairement aux articles 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires*.

Dans la décision du 18 février 2013, le conseil de discipline a imposé à M<sup>me</sup> Duguay une radiation temporaire d'une durée de 6 semaines à l'égard du chef n° 1 et de 2 semaines à l'égard du chef n° 2, lesdites périodes de radiation devant être purgées concurremment.

De plus, le conseil a dispensé l'intimée du paiement des frais et déboursés et a ordonné à la secrétaire du conseil de procéder à la publication de l'avis de la décision dans un journal circulant dans le lieu où l'intimée a son domicile professionnel, les frais de cette publication devant être assumés par le plaignant.

Cette décision ayant été signifiée à l'intimée le 3 mai 2013 et étant donné qu'elle n'a pas fait l'objet d'un appel, elle est devenue exécutoire le 4 juin 2013.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 180 du *Code des professions*.

Montréal, le 7 juin 2013

La secrétaire du conseil,  
France Joseph, avocate

### DOSSIER 21-12-1603

Avis est par les présentes donné que M<sup>me</sup> Karine Paradis, inf. aux., a été déclarée coupable le 15 janvier 2013, des infractions suivantes :

1. Entre les 11 et 27 juin 2012, alors qu'elle était à l'emploi et dans l'exercice de ses fonctions à la Maison du Bon Pasteur située à Québec, s'est approprié divers médicaments appartenant à son employeur ou à ses patients, à savoir : 15 comprimés de VALIUM (2 mg), 45 comprimés de SERAX (10 mg), environ 20 comprimés d'ATIVAN (1 mg), 2 doses de 1.25 mg de STATEX, commettant ainsi l'acte dérogatoire prévu à l'article 4.01.01 g) du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires* ;

2. Le 10 juillet 2012, alors qu'elle était à l'emploi et dans l'exercice de ses fonctions à la Résidence Charles Renaud située à Québec, s'est approprié divers médicaments appartenant à son employeur ou à ses patients, à savoir : 1 comprimé de MORPHINE (15 mg), commettant ainsi l'acte dérogatoire prévu à l'article 4.01.01 g) du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires* ;

3. Le 11 juillet 2012, alors qu'elle était à l'emploi et dans l'exercice de ses fonctions à la Résidence Charles Renaud située à Québec, s'est approprié divers médicaments appartenant à son employeur ou à ses patients, à savoir : 13 comprimés de DILAUDID (1 mg), commettant ainsi l'acte dérogatoire prévu à l'article 4.01.01 g) du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires* ;

4. Le 12 juillet 2012, alors qu'elle était à l'emploi et dans l'exercice de ses fonctions à la Résidence Charles Renaud située à Québec, s'est approprié divers médicaments appartenant à son employeur ou à ses patients, à savoir : 3 comprimés de DILAUDID (1 mg), commettant ainsi l'acte dérogatoire prévu à l'article 4.01.01 g) du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires* ;

5. Le 13 juillet 2012, alors qu'elle était à l'emploi et dans l'exercice de ses fonctions à la Résidence Charles Renaud située à Québec, s'est approprié divers médicaments appartenant à son employeur ou à ses patients, à savoir : un comprimé de DILAUDID (1 mg), un comprimé de ZOPICLONE (7.5 mg) et un comprimé de STATEX (5 mg), commettant ainsi l'acte dérogatoire prévu à l'article 4.01.01 g) du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires* ;

6. Le 16 juillet 2012, alors qu'elle était à l'emploi et dans l'exercice de ses fonctions à la Résidence Charles Renaud située à Québec, s'est approprié divers médicaments appartenant à son employeur ou à ses patients, à savoir : 4 comprimés de MOS (15 mg), commettant ainsi l'acte dérogatoire prévu à l'article 4.01.01 g) du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires* ;

7. Le 17 juillet 2012, alors qu'elle était à l'emploi et dans l'exercice de ses fonctions à la Résidence Charles Renaud située à Québec, s'est approprié divers médicaments appartenant à son employeur ou à ses patients, à savoir : 20 comprimés de DILAUDID (1 mg), commettant ainsi l'acte dérogatoire prévu à l'article 4.01.01 g) du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires*.

Dans la décision du 18 février 2013, le conseil de discipline a imposé à M<sup>me</sup> Paradis une radiation temporaire d'une durée de 2 ans sur chacun des 7 chefs, lesdites périodes de radiation devant être purgées concurremment.

De plus, le conseil a dispensé l'intimée du paiement des frais et déboursés et a ordonné à la secrétaire du conseil de procéder à la publication de l'avis de la décision dans un journal circulant dans le lieu où l'intimée a son domicile professionnel, les frais de cette publication devant être assumés par le plaignant.

Cette décision ayant été signifiée à l'intimée le 26 janvier 2013 et étant donné qu'elle n'a pas fait l'objet d'un appel, elle est devenue exécutoire le 26 février 2013.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 180 du *Code des professions*.

Montréal, le 7 juin 2013

La secrétaire du conseil,  
France Joseph, avocate



Ordre des infirmières  
et infirmiers auxiliaires  
du Québec

## Programme de formation continue

Continuing  
education  
program

DISPONIBLE SUR LE SITE WEB  
[oiiq.org](http://oiiq.org)

2013-2014

## Portail de formation en ligne

### Le portail vous offre :

- ▶ Des capsules d'autoformation  
Disponibles en tout temps  
Coût : 35 \$
- ▶ Des classes virtuelles offertes  
par la Commission scolaire  
de la Beauce-Etchemin  
Durée : 10 heures  
Coût : 130 \$

Les heures complétées seront  
comptabilisées directement dans  
le dossier de chaque membre.

[formationcontinue.oiiq.org](http://formationcontinue.oiiq.org)

# INJECTEZ DU BON SENS À VOS FINANCES

Adhérez au programme financier<sup>1</sup> pour infirmières et infirmiers auxiliaires et profitez d'avantages dont vous n'avez même pas idée.

Passez nous voir et vous verrez.

[banquedelasante.ca](http://banquedelasante.ca)

Fière partenaire



Ordre des infirmières  
et infirmiers auxiliaires  
du Québec



<sup>1</sup>Certaines conditions s'appliquent. Le programme est un avantage conféré aux détenteurs de la carte de crédit Platine MasterCard de la Banque Nationale et s'adresse aux infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, qui sont citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada. Vous devez fournir votre numéro de permis de l'OIIAQ au moment de l'adhésion.